

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygalades

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 12

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Véronique MIQUELLY, Carine PAILLARD Messieurs Pascal AGOSTINI, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMAN, Christian OLLIVIER, Olivier PAILLARD, et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. Didier REAULT à M. Laurent SIMON, M. Jean Marc MARTINEZ à M Marc DE CANEVA, M. André MOLINO à M Christian OLLIVIER, M Ollivier ARTUPHEL à M Pascal AGOSTINI

DÉLIBÉRATION N°1

OBJET : Approbation du Contrat de baie – 2^e vague « Des rivières à la mer » et du programme d'actions associé à maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA

Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président, rappelle

Entre 2015 et 2024, deux démarches parallèles ont structuré la dynamique territoriale sur les enjeux de l'eau, de la terre à la mer :

- le Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise (porté par la Métropole AMP),
- le Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune (porté par l'EPAGE HuCA, alors Syndicat Intercommunal de l'Huveaune).

Ces deux contrats, initiés dès 2012, avant la structuration de la compétence GEMAPI (2018), ont été portés par des structures distinctes, respectivement sur deux phases successives (2015–2022) et une phase transitoire (2023–2024).

Aujourd'hui, les suites de ces deux démarches territoriales ont pu être regroupées au sein d'un contrat unique portant sur les bassins-versants littoraux métropolitain : le **Contrat de baie, 2^e vague « Des rivières à la mer »**.

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

1

EPAGE HuCA
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.112

Ce dernier bénéficiaire d'un portage partenarial réunissant la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et l'EPAGE HuCA, compétent sur le volet terrestre au titre de la GEMAPI.

Il s'inscrit ainsi dans la continuité de plus de dix années de concertation sur le territoire sud-métropolitain, en faveur de la gestion intégrée et de la préservation des milieux aquatiques, humides et marins.

Le nouveau Contrat de Baie définit un programme d'actions structuré sur la base du bilan des précédents Contrats autour de **5 grands enjeux** :

- Améliorer la qualité des eaux et réduire les pollutions ;
- Préserver et restaurer les milieux marins ;
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques continentaux en lien avec le risque inondation ;
- Gérer durablement la ressource en eau ;
- Organiser la gouvernance, aider à la décision et sensibiliser.

Au-delà d'un programme d'études et de travaux, ce nouveau contrat poursuit une **gestion concertée et cohérente** de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle pertinente des bassins versants de l'Huveaune, des Côtiers et des Aygalades, prenant en compte l'évolution du territoire de l'EPAGE HuCA depuis 2022.

Le projet définitif du Contrat de baie, a reçu un avis favorable du Comité de bassin en juin 2025 et de la commission des aides de l'Agence de l'Eau du Bassin Rhône Méditerranée Corse le 17 décembre 2025.

Le programme d'actions sera déployé sur cinq ans et fera l'objet d'un bilan à mi-parcours en 2028. Pendant toute la durée du contrat, le **Comité de baie**, composé de 120 membres (arrêté préfectoral du 27 mai 2025), assurera la gouvernance de la démarche.

Parallèlement, l'EPAGE maintient le **Comité de rivière**, qui continue de jouer un rôle essentiel dans la concertation autour des milieux aquatiques sur les bassins-versants HuCA, notamment à travers l'animation des ateliers territoriaux et thématiques (PAPI, ISEF, PTGE, Aygalades, etc.).

Pour rappel, le Contrat de baie, dans la continuité du Contrat de rivière est un outil particulièrement important pour l'EPAGE HuCA, puisqu'il permet de répondre aux **obligations réglementaires**, de décliner le Programme de mesures du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le PBACC (Plan de bassin d'adaptation au changement climatique), tout en prenant en compte les **enjeux et besoins locaux**.

Il contribue également à la mise en œuvre du **PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation)**. Parallèlement au Contrat de baie, l'EPAGE HuCA porte et anime un **PAPI sur le volet inondation**, dont les actions visant à améliorer le fonctionnement des cours d'eau sont aussi inscrites au Contrat. Cela permet à l'EPAGE HuCA de contractualiser des aides financières avec l'État (FPRNM) et l'Agence de l'Eau.

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

2

En réponse à des enjeux « qualité des eaux et pollution » forts sur le territoire, le Contrat de baie s'articule également avec le Contrat métropolitain « **Pour une gestion durable et solidaire du cycle des usages de l'eau 2025–2030** ».

Le montant prévisionnel total du Contrat de baie s'élève à **174 699 232 €**.

L'EPAGE HuCA est maître d'ouvrage de **32 actions**, pour un montant prévisionnel de **31 115 000 €** sur 5 ans.

Le dispositif permet à l'EPAGE Huca de contractualiser une aide financière de **8 863 493 €** auprès de l'Agence de l'Eau.

À noter que certaines actions, comme la découverte de l'Huveaune à La Penne-sur-Huveaune, sont éligibles à des aides de l'Agence de l'Eau hors Contrat, et pourront éventuellement être contractualisées en phase 2.

Les participations prévisionnelles de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône figurent à titre indicatif dans les plans de financement. Leurs engagements financiers auprès de l'EPAGE HuCA feront l'objet de votes en commission permanente et seront subordonnés à l'ouverture des moyens financiers correspondants.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER, Vice- Président,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement dans son ensemble, notamment les articles L. 211-7 et L-213-12 ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027 ; puis 2028-2032 ;
- L'arrêté interpréfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades ;
- L'Arrêté inter préfectoral en date du 27 mai 2025, portant sur l'intégration des membres du comité de rivière « Huveaune-Côtiers-Aygalades » ;
- La délibération n° 2025-6 du comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée du 6 juin 2025 portant sur les orientations stratégiques du Contrat de baie ;
- La délibération de la commission des aides de l'Agence de l'eau du 17 décembre 2025 ;
- La délibération n°7 du 24 mars 2025, portant approbation de l'avenant à mi-parcours du PAPI HuCA et de l'engagement des actions à maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE ;
- La délibération n°1 du 19 décembre 2025 sur les orientations budgétaires 2026 ;
- Le projet d'engagement contractuel annexé.

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

3

CONSIDÉRANT

- Qu'à l'appui de ses statuts, l'EPAGE HuCA assure le pilotage du volet « terre » du Contrat de baie ;
- Que l'EPAGE HuCA assure la maîtrise d'ouvrage d'actions inscrites au Contrat de baie ;
- La nécessité de poursuivre sur notre territoire la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle cohérente du Bassin Versant de l'Huveaune, en réponse au SDAGE, au PBACC et aux enjeux locaux ;
- Que les actions du Contrat de baie « *2^{ème} vague des rivières à la mer* » concourent aux objectifs du Contrat d'Aide Métropolitain pour une gestion durable et solidaire du cycle des usages de l'eau 2025-2030 porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

DÉLIBÉRE,

ARTICLE 1 : DE CONFORTER l'approbation des objectifs et des enjeux du Contrat de Baie – 2^e vague « Des rivières à la mer », ainsi que le programme d'actions qui en découle et l'ensemble des documents afférents.

ARTICLE 2 : DE POURSUIVRE le portage de la démarche et le déploiement de la gestion intégrée et concertée à l'échelle des bassins versants, au travers des instances de suivi du Contrat (Comité de Baie, Comité de Rivière et commissions thématiques associées) et de l'action de terrain, en cohérence avec le PAPI.

ARTICLE 3 : DE S'ENGAGER à réaliser les opérations dont l'EPAGE HuCA assure la maîtrise d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe, dans les conditions prévues au Contrat et dans la limite des crédits inscrits au budget, pendant toute sa durée, selon le calendrier prévisionnel.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Président de l'EPAGE HuCA à déposer les dossiers de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de l'État, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et de tout autre financeur potentiel ; et à signer tout document afférent, notamment les conventions d'exécution de subvention, pour la réalisation du programme d'actions du Contrat.

ARTICLE 5 : D'AUTORISER le Président de l'EPAGE HuCA à signer l'engagement contractuel (« Contrat Eau et Climat ») après délibérations des partenaires financiers sur leurs engagements respectifs.

ARTICLE 6 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

4

POUR EXTRAIT CONFORME,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune-Côtiers-Aygalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

5

Annexe 1 : Montant par enjeux et aides prévisionnelles de l'Agence de l'eau, concernant les actions à maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE HuCA

Enjeux	Coût prévisionnel total	Montant prévisionnel aides Agence de l'eau
A - Améliorer la qualité des eaux et réduire les pollutions	2 730 000 €	927 500 €
B - Préserver et restaurer les milieux marins		Non concerné
C - Préserver et restaurer les milieux aquatiques continentaux en lien avec le risque inondation	23 920 000 €	6 162 500 €
D - Gérer durablement la ressource en eau	1 200 000 €	635 000 €
E - Organiser la gouvernance, aider à la décision et sensibiliser	3 265 000 €	1 138 493 €
TOTAL	31 115 000 €	8 863 493 € Soit 28 %

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

6

Annexe 2 : tableau d'actions du Contrat de baie – 2^{ème} vague, des rivières à la mer

N°OP AE	OPERATIONS	Porteur	Coût Prévisionnel HT/TTC
A AMELIORER LA QUALITE DES EAUX ET REDUIRE LES POLLUTIONS			
A1	AMELIORATION DES CONNAISSANCES		700 000,00 €
A-1-1	Réseaux de suivi de la qualité des eaux et des sédiments des cours d'eau HuCA, volet DCE compatible	EPAGE HuCA	225 000,00 €
A-1-2	Améliorer et partager les connaissances sur la qualité des eaux sur le territoire HuCA	EPAGE HuCA	300 000,00 €
A-1-3	Caractérisation écologique, renaturation et résilience climatique du ruisseau du Jarret : une approche intégrée	IMBE	175 000,00 €
A2	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES		5 364 390,00 €
A-2-02	Réhabilitation des collecteurs: réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) sur la commune de Saint-Cyr-sur-Mer	Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume	2 284 625,00 €
A-2-03	Réduction des pollutions dans le Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	584 000,00 €
A-2-05	Remplacement réseaux unitaires par réseaux EU/EP Secteur "Provence"	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	1 005 000,00 €
A-2-06	Remplacement réseaux unitaires par réseaux EU/EP Secteur "ZAC Littorale" -secteur Zoccola	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	525 000,00 €
A-2-07	Réhabilitation de réseaux d'assainissement : tronçon D2 - Ruisseau de Pierrefeu	Communauté d'Agglomération Provence Verte	325 815,00 €
A-2-08	Réhabilitation de réseaux d'assainissement : du tronçon D3 - La Ferrage Mairie	Communauté d'Agglomération Provence Verte	243 650,00 €
A-2-09	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : tronçon de la Carraie Delvieux Sud	Communauté d'Agglomération Provence Verte	123 300,00 €
A-2-10	Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement	Communauté d'Agglomération Provence Verte	88 000,00 €
A-2-11	Equipements de points de récolte des eaux usées sur les quais Port Vieux et Chantiers Navals de LA CIOTAT	LA CIOTAT SHIPYARDS	185 000,00 €
A-2-01	<i>Contrat métropolitain pour mémoire</i>	MAMP	
A-2-04	Remplacement réseaux unitaires par réseaux EU/EP Secteur "ZAC Littorale" -secteur Fabriques	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	325 500,00 €
A3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTURIAIRES		2 231 624,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

7

A-3-1	Démarche de certification "Ports Propres" - Pointe-Rouge et Marseille Vieux-Port	MAMP/PORTS	100 000,00 €
A-3-2	Diagnostic Port Propres pour tous les petits ports métropolitains (hors Marseille)	MAMP/PORTS	100 000,00 €
A-3-3	Travaux complémentaires La Ciotat (niveau de dépollution)	MAMP/PORTS	150 000,00 €
A-3-4	Raccordement au réseau d'assainissement du Vieux-Port	MAMP/PORTS	200 000,00 €
A-3-5	Modernisation de l'aire de carénage du port de Cassis et traitement optimal des effluents	CD13	450 000,00 €
A-3-6	Vanadium: décontaminer et valoriser	IMBE	176 800,00 €
A-3-7	Rénovation de la cale de mise à l'eau Port-Saint-Louis-du-Rhône	Pôle Nautisme, Mer et Développement	1 054 824,00 €
A4	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS A CARACTERE URBAIN ET INDUSTRIEL		1 660 000,00 €
A-4-2	Etudes et expérimentations sur la dépollution des sols et des cours d'eau	EPAGE HuCA	400 000,00 €
A-4-3	Schéma directeur de gestion des eaux pluviales des bassins est et ouest du GPMM	GPMM	1 200 000,00 €
A-4-4	Recherche de pollution fleuve côtier Saint Côme	Commune de Saint-Cyr-sur-Mer	60 000,00 €
A-4-1	Contrat métropolitain pour mémoire	MAMP	
A5	LUTTE CONTRE LES DECHETS ET MACRO-DECHETS		3 585 979,00 €
A-5-1	Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés - territoire HuCA	EPAGE HuCA	1 005 000,00 €
A-5-2	Volet équipement du PLDA HuCA : mise en œuvre de systèmes de piégeage des déchets dans les cours d'eau et communication	EPAGE HuCA	800 000,00 €
A-5-5	Restauration de l'herbier de posidonie du Parc national des Calanques	Parc National des Calanques	516 000,00 €
A-5-6	Limiter au maximum les atteintes aux habitats aux espèces marines faites par des macrodéchets	Parc Marin de la Côte Bleue	33 000,00 €
A-5-7	Gestion des Micro-Déchets	Commune de La Ciotat	15 000,00 €
A-5-8	Lutter contre les déchets abandonnés en rationalisant et optimisant l'action publique (outil ReMed, Adopt'1 Sport, Calanque Propre)	Association MerTerre	894 979,00 €
A-5-9	Restauration passive du corraligène : retrait des macro-déchets dans le Parc national des Calanques et actions plongeurs	Parc National des Calanques	322 000,00 €
A6	AMELIORATION ET SUIVIS DE LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE		849 700,00 €
A-6-1	Suivi des paramètres hydrologiques, contaminants et perturbations du milieu marin sur le golfe de Fos	Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions	50 700,00 €
A-6-2	QUEBMA* 1 - Contrôle et suivi des apports non maîtrisés sur les plages de Marseille	Ville de Marseille	60 000,00 €
A-6-3	QUEBMA* 2 - Mise en place de modèles IA complémentaire de prévision du risque de dégradation de qualité des plages de Marseille	Ville de Marseille	235 000,00 €
A-6-4	QUEBMA* 3 - Analyse et suivi de la persistance bactériologique dans les sables des plages de Marseille	Ville de Marseille	170 000,00 €
A-6-5	Outils de Surveillance de la Toxicité Emergente en Mer (OSTEM)	Ville de Marseille	334 000,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

8

A7	DESIMPERMEABILISATION DES SOLS		78 590 610,00 €
A-7-2-1	Animation du plan de désimperméabilisation de la Ville de Marseille en direction des maîtres d'ouvrages publics et privés	Ville de Marseille	300 000,00 €
A-7-2-2	("Débetonnisation des équipements et fonciers ville") Etudes et travaux de désimperméabilisation, de déconnexion au réseau et d'infiltration des eaux de pluie sur le foncier municipal	Ville de Marseille	7 000 000,00 €
A-7-2-3	Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles de la Ville de Marseille	Ville de Marseille	5 000 000,00 €
A-7-2-4	Désimperméabiliser et Végétaliser les Lauréats du dispositif "Copr'eau de Pluie"	Ville de Marseille	3 000 000,00 €
A-7-3-1	AMI 2026 Cours d'école de la Métropole	Communes	8 000 000,00 €
A-7-3-2	Désimperméabilisation de la cour du groupe scolaire maternelle	Commune de Nans-les-Pins	350 000,00 €
A-7-3-3	Désimperméabilisation de la cour du groupe scolaire maternelle	Commune de Plan d'Aups Sainte Baume	80 000,00 €
A-7-4-1	Désimperméabilisation des Espaces publics du secteur "Cap Pinède-Geze"	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	250 000,00 €
A-7-4-2	Désimperméabilisation des Espaces publics du secteur "Sud Chateau Vert"	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	250 000,00 €
A-7-4-3	Désimperméabilisation du Parc des Aygalades	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	32 200 000,00 €
A-7-4-4	Désimperméabilisation des espaces publics du secteur "Zoccola"	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	450 000,00 €
A-7-4-5	Désimperméabilisation des espaces publics du secteur "Provence"	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	1 925 000,00 €
A-7-4-6	Instrumentation et suivi du fonctionnement hydraulique d'espaces publics désimperméabilisés	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	500 000,00 €
A-7-5-1	Désimperméabilisation du Ventillon	GPMM	92 280,00 €
A-7-6-1	Désimperméabilisation , déconnexion & récupération des EP - renaturation	Lieux publics	600 000,00 €
A-7-6-2	Déconnexion des réseaux d'eau pluviales des espaces extérieurs de la FRICHE LA BELLE DE MAI	SCI FRICHE LA BELLE DE MAI	1 054 512,00 €
A-7-6-3	Déconnexion du toit terrasse de la friche de la Belle de Mai	SCI FRICHE LA BELLE DE MAI	50 000,00 €
A-7-6-4	Désimperméabilisation du Parc Chanot	Par délégation : Marseille events	4 500 000,00 €
A-7-6-5	Désimperméabilisation et renaturation en bord à quai de la panne L	Pôle Nautisme, Mer et Développement	122 090,00 €
A-7-6-7	Désimperméabilisation résidence AYGALADES	OPH 13 HABITAT	9 250 000,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

9

A-7-6-8	Désimperméabilisation de la Résidence VAL PLAN	OPH 13 HABITAT	1 225 328,00 €
A-7-6-9	Désimperméabilisation de la résidence MAS DE POUANE	OPH 13 HABITAT	2 391 400,00 €
A-7-1	<i>Contrat métropolitain pour mémoire</i>	MAMP	
A-8	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS AGRICOLES		0,00 €
A-8-1	<i>MAMP service agriculture durable</i>		
B PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX MARINS			
B-1	CONNAISSANCES ET SUIVIS SPECIFIQUES DES MILIEUX MARINS ET LITTORAUX		4 022 520,00 €
B-1-01	Restauration et suivi écologique de la réserve marine pédagogique du Mugel	Commune de La Ciotat	20 000,00 €
B-1-02	Réhabiliter la zone des récifs artificiels	Commune de La Ciotat	20 000,00 €
B-1-03	Re ² POS : Résilience et restauration de l'herbier de posidonie de la baie du Prado (Marseille)	GIS Posidonie	170 000,00 €
B-1-04	POISSONFRI - Etat de référence du peuplement de poisson de MAMP "Îles du Frioul"	GIS Posidonie	60 000,00 €
B-1-05	RA-PRADO : Suivi des poissons et des macro-invertébrés des récifs artificiels de la baie du Prado (+20)	GIS Posidonie	60 000,00 €
B-1-06	Evolution de l'herbier de posidonie de la Métropole à partir du balisage historique du RSP PACA	GIS Posidonie	110 000,00 €
B-1-07	Améliorer la connaissance et la prise en compte des oiseaux marins et littoraux du territoire	LPO PACA	256 400,00 €
B-1-08	Impacts des changements trophiques sur les espèces pêchées au large des côtes métropolitaines	MIO	149 258,00 €
B-1-09	Suivi haute résolution du phytoplancton et focalisation sur la possible détection de l'algue toxique O. Ovata	MIO	148 000,00 €
B-1-10	Optimisation des échantilleurs passifs pour la surveillance de la biodiversité benthique via l'eDNA	MIO	134 972,00 €
B-1-11	Evaluation des enjeux de conservation pour les cétacés	Association MIRACETI	26 100,00 €
B-1-12	Prospection et suivi des cétacés au large	Association MIRACETI	187 700,00 €
B-1-13	Participer au réseau de surveillance et à l'information du public sur Osteopsis Ovata	Association SURFRIDER	18 800,00 €
B-1-14	Suivi de la biodiversité benthique sur le golfe de Fos	Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions	33 200,00 €
B-1-15	Suivi et conservation des populations de gorgones et de leurs communautés associées face au changement global	Septentrion Environnement	138 330,00 €
B-1-16	Connaissance et évolution à long terme des peuplements marins face aux effets du changement climatique	Parc Marin de la Côte Bleue	310 000,00 €
B-1-18	Réaliser un suivi des pressions sur les peuplements côtiers	Parc Marin de la Côte Bleue	200 000,00 €
B-1-19	Bilan et évolution des récifs artificiels du Parc Marin de la Côte Bleue	Parc Marin de la Côte Bleue	80 000,00 €
B-1-20	Réseau HTM-NET : Suivi sur le long terme des niveaux d'eau et de la température sub-surface	MIO	25 000,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

10

B-1-21	Suivi REXCOR	MIO	303 000,00 €
B-1-22	Réalisation d'un état des lieux "biodiversité" en vue de la certification "Port Propre Actif en Biodiversité"	MAMP/PORTS	200 000,00 €
B-1-23	Rôle des récifs du Prado dans la connectivité de la baie de Marseille et préconisations de gestion	Ville de Marseille	115 000,00 €
B-1-24	Étudier la connectivité ichtyologique entre les différentes masses d'eau du contrat de Baie	Parc Marin côte Bleue/ Parc National des Calanques	310 000,00 €
B-1-25	Santé écologique de la biocénose de type coralligène dans la baie de Marseille	IMBE	162 760,00 €
B-1-26	Suivre l'exposition de la biodiversité terrestre et des sites fréquentés par les humains aux stress et risques climatiques dans la zone littorale périmarellaise	IMBE	288 000,00 €
B-1-27	Modélisation par photogrammétrie et caractérisation des communautés coralligènes de différents sites de la Métropole dans un contexte de changement climatique et d'orientation de leur gestion	Septentrion Environnement	250 000,00 €
B-1-28	Finalisation de la méthodologie Bas-carbone pour les herbiers de posidonie	Parc National des Calanques	150 000,00 €
B-1-30	Impacts des changements climatiques en mer	Parc National des Calanques	96 000,00 €
B-2	RESTAURATION DES MILIEUX MARINS ET LITTORAUX		4 487 100,00 €
B-2-02	Restauration des fonctions écologiques de la passe Nord du GPMM	GPMM	300 000,00 €
B-2-05	Implantation des récifs artificiels dans le Golfe de Fos	Commune de Fos-sur-Mer	570 000,00 €
B-2-06	Renforcement expérimental de l'herbier de posidonie sur le secteur du port de la Vesse	Parc Marin de la Côte Bleue	80 000,00 €
B-2-07	Développement d'un module de complexification de ligne de mouillage	MAMP/PORTS	300 000,00 €
B-2-08	Restauration de fonctionnalité écologique : Installation de Micro-habitats	MAMP/PORTS	150 000,00 €
B-2-09	Valorisation écologique des enrochements de protection	MAMP/PORTS	180 000,00 €
B-2-10	Réhabilitation des fonctions nurserie dans les infrastructures du Pôle Nautisme	Pôle Nautisme, Mer et Développement	77 800,00 €
B-2-12	Lutter contre l'érosion dans la calanque de Sugiton-Pierres tombées	Parc National des Calanques	1 010 000,00 €
B-2-13	Diminuer la fragmentation végétale en réaménageant le réseau de sentier au Frioul	Ville de Marseille	92 500,00 €
B-2-15	Restauration en vue de créer une zone de quiétude pour l'observation des habitats naturels et des oiseaux marins	Commune de La Ciotat	50 000,00 €
B-2-16	Restauration de la posidonie par défragmentation de l'herbier	SEABOOST	320 600,00 €
B-2-17	Projet de restauration du coralligène par capture et dissémination larvaire	SEABOOST	428 200,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

11

EPAGE HuCA
 Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
 Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
 04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z

B-2-18	Écoconception du balisage des 300m dans la rade de Marseille et développement d'un module de complexification de ligne de mouillage	SEABOOST	928 000,00 €
B-2-01	Projet de pérennisation de la Flèche de la Gracieuse - Etude des causes profondes et des mécanismes physiques d'évolution de la Flèche et définition d'une solution de travaux fondés sur la nature	GPMM	598 000,00 €
B-2-04	Floating reefs – Complexification écologique de bouées de balisage à Marseille	GIS POSIDONIE	32 500,00 €
B-3	STRATEGIE DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE MARINE		525 000,00 €
B-3-1-1	Élaboration de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité Marine	MAMP/BIODIV	200 000,00 €
B-3-1-2	Mise en oeuvre des actions de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité Marine	MAMP/BIODIV	325 000,00 €
B-4	GESTION DU TRAIT DE CÔTE		4 184 800,00 €
B-4-1	Etude hydrosédimentaire du littoral de Sausset-les-Pins	Commune de Sausset-les-Pins	50 000,00 €
B-4-2	Étude de définition d'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte de la Ville de Marseille	Ville de Marseille	216 800,00 €
B-4-3	Protection de la plage de Saint-Gervais contre l'érosion	Commune de Fos-sur-Mer	2 000 000,00 €
B-4-4	NEST - Nursery & Erosion SysTem Solutions fondée sur la posidonie pour la protection littorale contre l'érosion et le support aux fonctions de nurserie estivales	SEABOOST	292 000,00 €
B-4-5	Conception et déploiement d'une Solution Inspirée de la Nature expérimentale en réponse aux problématiques érosives sur la baie de Marseille	SEABOOST	1 626 000,00 €
B-5	ORGANISATION DES MOUILLAGES		2 289 000,00 €
B-5-1	Gestion durable et efficiente des mouillages de plongée et de plaisance	Ville de Marseille	120 000,00 €
B-5-2	Mise en œuvre du plan de mouillage sur la Baie de La Ciotat : réalisation d'une ZMEL	MAMP/PORTS	576 000,00 €
B-5-3	Réalisation de 4 zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) au sein du Parc National des Calanques (Marseille)	MAMP/PORTS	1 000 000,00 €
B-5-4	Mise en œuvre de la stratégie mouillage du Parc Marin de la Côte Bleue	Parc Marin de la Côte Bleue	375 000,00 €
B-5-5	Organisation du mouillage dans la Baie de Saint-Cyr	Commune de Saint-Cyr-sur-Mer	80 000,00 €
B-5-6	Mise en place d'ancrages écologiques pour le balisage dans la Baie de Saint-Cyr	Commune de Saint-Cyr-sur-Mer	40 000,00 €
B-5-7	Installation de mouillage écologique sur les sites de plongée de La Ciotat	Commune de La Ciotat	98 000,00 €
B-6	GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES		663 516,00 €
B-6-1	Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes dans un site à fort enjeu écologique et paysager : la calanque de St-Estève au Frioul	Ville de Marseille	213 516,00 €
B-6-2	Restauration de l'écosystème insulaire de l'île de Riou	Parc National des Calanques	450 000,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

12

C PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES CONTINENTAUX (EN LIEN AVEC LE RISQUE INONDATION)			
C-1	STRATEGIE, CONNAISSANCES ET SUIVIS SPECIFIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES CONTINENTAUX		2 450 000,00 €
C-1-1	Suivi-évaluation avant, pendant et après travaux dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagements GEMAPI	EPAGE HuCA	500 000,00 €
C-1-2	Etudes sur les zones d'expansion des crues couplée aux opportunités de renaturation sur le territoire HuCA (BV Huveaune et Aygalades notamment)	EPAGE HuCA	500 000,00 €
C-1-3	Délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) et mobilisation des ZEC sur le secteur spécifique de la plaine agricole entre Saint-Zacharie et Auriol	EPAGE HuCA	200 000,00 €
C-1-4	Réalisation de schéma directeur milieux sur le territoire HUCA	EPAGE HuCA	450 000,00 €
C-1-5	Secteur Pugette Mer - Etudes GEMAPI complémentaires, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions global pour le retour de l'Huveaune dans son cours topographique	EPAGE HUCA	200 000,00 €
C-1-6	Etudes prospectives de l'impact du changement climatique sur les milieux en lien avec la biodiversité, et la thématique de l'eau dans les sols	EPAGE HuCA	200 000,00 €
C-1-8	Développement urbain résilient (morphologie et organisation urbaine en accompagnement hydraulique et naturel)	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	400 000,00 €
C-1-9	Evaluation des actions de gestion de biodiversité et de gestion de l'eau	GPMM	370 000,00 €
C-2	RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES CONTINENTAUX EN LIEN AVEC LE RISQUE INONDATION		34 271 275,00 €
C-2-02	Restauration de la trame turquoise du ruisseau du Jarret dans le 13ème arrondissement de Marseille	Ville de Marseille	2 200 000,00 €
C-2-03	Création d'une trame verte et bleue entre le parc urbain du ruisseau des Aygalades et le piémont de l'Etoile	Ville de Marseille	130 000,00 €
C-2-04	Aménagement écologique du terrain de l'ancienne pépinière	Ville de Marseille	260 000,00 €
C-2-05	Connaissance, protection, des nappes de surface dans les quartiers de Saint-Mitre et Château Gombert	Ville de Marseille	70 000,00 €
C-2-06	Prévention des risques de pollution, d'effondrement et des risques liés aux circulations d'eau de faible profondeur ou de surface sur les gours des Caillols, des Trois Lucs et de Fondacle	Ville de Marseille	411 275,00 €
C-2-07	Restauration écologique de la Lône dite du Petit Rhône: études	Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	130 000,00 €
C-2-08	Définition de la stratégie de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes de la ZIP de Fos-sur-Mer et traitement opérationnel	GPMM	750 000,00 €
C-2-09	Aménagement - Etude de renaturation sur les Cadeneaux suite au Schéma Directeur	EPAGE HUCA	50 000,00 €
C-2-10	Etude complémentaire pour l'aménagement de l'Huveaune sur le secteur Parc du Vieux Moulin - Cité de la Gardanne (commune de Marseille)	EPAGE HUCA	250 000,00 €
C-2-11	Aménagement - Etudes de réduction de l'aléa au droit de l'hippodrome de Pont de Vivaux - commune de Marseille	EPAGE HUCA	150 000,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

13

C-2-12	Etudes et travaux de découverte de l'Huveaune au niveau du parking du centre-ville à La Penne-sur-Huveaune	EPAGE HuCA	4 660 000,00 €
C-2-13	Etude et travaux d'aménagement, de restauration de l'Huveaune et de rétablissement de la continuité écologique sur le secteur Léon David à Roquevaire	EPAGE HUCA	660 000,00 €
C-2-14	Etudes et travaux de décuvelage de l'Huveaune en aval de la traversée du centre-ville d'Auriol	EPAGE HuCA	1 500 000,00 €
C-2-15	Etudes et travaux GEMAPI visant à la renaturation, la réduction du risque inondation et la valorisation du cadre de vie sur le Jarret, secteur Stanquin	EPAGE HUCA	2 150 000,00 €
C-2-16	Etudes et travaux GEMAPI visant à la renaturation, la réduction du risque inondation et la valorisation du cadre de vie sur le Merlançon	EPAGE HUCA	650 000,00 €
C-2-17	Renaturation du Fauge-Maire, parc urbain et mobilité douce au coeur des parcs d'activité d'Aubagne et de Gémenos	EPAGE HuCA	8 800 000,00 €
C-2-19	Parc agricole et naturel des piémonts de l'Etoile - étude préalable à la restauration du fonctionnement hydrologique et hydraulique	MAMP/AGRI	150 000,00 €
C-2-20	Renaturation des berges de l'Huveaune associée au projet de création d'une voie verte sur Marseille	MAMP/DGS	8 300 000,00 €
C-2-23	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau en gestion par l'EPAGE HuCA, intégrant un volet EVEE et gestion sédimentaire	EPAGE HuCA	3 000 000,00 €
C-2-01	<i>PAPI et actions inscrites</i>		
C-2-21	Restauration du cours d'eau des Aygalades et du ruisseau des Lions	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	81 850 000,00 €
C-2-22	<i>Aménagement du jardin d'expérimentation des Aygalades</i>	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	1 625 000,00 €
C-3	STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES		5 550 500,00 €
C-3-1	Stratégie Métropolitaine en faveur des Zones Humides - animation, acquisition foncière et restauration	MAMP/MER	5 142 500,00 €
C-3-2	Expertise zones humides sur le territoire de la Côte bleue et intégration d'une démarche d'adaptation aux changements climatiques	CEN PACA	76 000,00 €
C-3-3	Réactualisation du Plan de gestion de la Roselière de Boumandariel	CEN PACA/Conservatoire du Littoral/Communes de Sausset les Pins et Martigues	32 000,00 €
C-3-4	Actualisation de l'état de connaissance des Zones Humides (ZH) de la ZIP de Fos	GPMM	300 000,00 €
D GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU			
D-1	CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE ET IDENTIFICATION DES BESOINS		850 000,00 €
D-1-1	Amélioration des connaissances sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et des eaux souterraines du territoire : étude et instrumentation	EPAGE HuCA	250 000,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

14

D-1-2	Mise en place d'un réseau de suivi des eaux souterraines : volets quantitatif et qualitatif	EPAGE HuCA	250 000,00 €
D-1-3	Etude globale sur la ressource en eau du Canal d'Arles à Fos	GPMM	350 000,00 €
D-2	ECONOMIE EN EAU		11 111 268,00 €
D-2-1	Plan de sobriété des usages de l'eau de la Ville de Marseille : animation et mise en œuvre	Ville de Marseille	5 449 622,00 €
D-2-2	Reprise des réseaux d'eau potable structurants Saint-Cyr-sur-Mer	Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume	1 000 000,00 €
D-2-3	Installation de bornes de gestion des fluides intelligentes	MAMP/PORTS	3 641 250,00 €
D-2-7	Travaux d'économies d'eau : recirculation des eaux de refroidissement vers le générateur vapeur	Rhône Energies	1 020 396,00 €
D-3	DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE		562 500,00 €
D-3-2	Installation d'un système de récupération de l'eau de source pour le nettoyage des navires	LA CIOTAT SHIPYARDS	350 000,00 €
D-3-3	Réutilisation des eaux grises du futur quartier du Canet	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	85 000,00 €
D-3-4	Elaboration d'études pour la définition de projet agricole de territoire lié à un aménagement hydraulique agricole	MAMP/AGRI	127 500,00 €
D-3-5	Réutilisation des eaux de renouvellement de la piscine Bougainville	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	230 000,00 €
D-4	PROJET DE TERRITOIRE DE GESTION DE L'EAU (PTGE) DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE		550 000,00 €
D-4-1	Mise en œuvre du plan d'actions du PTGE, notamment régularisation des prises d'eau amont Huveaune	EPAGE HuCA	150 000,00 €
D-4-2	Actions de communication en lien avec la ressource en eau et le PTGE	EPAGE HuCA	100 000,00 €
D-4-3	Missions HuCA : Animation du volet ressource en eau HuCA dont PTGE	EPAGE HuCA	300 000,00 €
D-5	AUTRES ACTIONS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU EN LIEN AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES		150 000,00 €
D-5-1	Poursuite de l'expérimentation du soutien hydrologique par les apports extérieurs sur les cours d'eau du territoire	EPAGE HuCA	150 000,00 €
D-6	POUR MÉMOIRE CONTRAT METROPOLITAIN		
E ORGANISER LA GOUVERNANCE, AIDER A LA DECISION ET SENSIBILISER			
E-1	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE ET ANIMATION		2 577 400,00 €
E-1-01	Animation et secrétariat du Contrat de Baie - mission Métropole	MAMP/MER	475 000,00 €
E-1-02	Missions HuCA : Mise en œuvre des actions répondant aux priorités territoriales, notamment études et projets "GEMAPI"	EPAGE HuCA	645 000,00 €
E-1-03	Missions HuCA : Animation des démarches territoriales multithématiques, dont Contrat de Baie sur le volet terrestre	EPAGE HuCA	280 000,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

15

E-1-05	Missions HuCA : Animation du plan pluriannuel de gestion et d'entretien et missions associées	EPAGE HuCA	240 000,00 €
E-1-06	Animation et secrétariat du Contrat de Baie - mission Marseille	Ville de Marseille	240 000,00 €
E-1-07	Mise en œuvre d'un partenariat de recherche appliquée avec Aix-Marseille-Université	MAMP/MER	308 000,00 €
E-1-09	Coordination des communes littorales et autres partenaires du littoral	MAMP/MER	172 900,00 €
E-1-11	Vers l'élaboration d'un volet mer et littoral du SCOT : Intégrer la mer dans la stratégie de planification	MAMP/MER	203 300,00 €
E-1-12	Développement de procédures d'alerte des pollutions marines et des évènements d'atteinte à la biodiversité marine au sein de l'administration de la Ville de Marseille	Ville de Marseille	13 200,00 €
E-1-13	Déploiement de l'AFNOR SPEC 2310 "Territoires engagés pour la Méditerranée"	Région Sud	72 000,00 €
E-2	OBSERVATOIRES DES MILIEUX NATURELS		1 394 200,00 €
E-2-1-1	Observatoire du socio-ecosystème mer et littoral de la Métropole AMP	ESPACE (UMR 7300) / MIO (UMR 7294)	470 000,00 €
E-2-2-1	Structuration de la production des données relatives à l'état écologique du golfe de Fos	Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions	70 000,00 €
E-2-2-2	Déploiement et pérennisation de la plateforme POLARIS	Septentrion Environnement	714 000,00 €
E-2-2-4	Observatoire de l'herbier de Posidonie de Marseille et de ses pressions	Ville de Marseille	30 200,00 €
E-2-2-5	Boîte à outils co-conçue pour une Méditerranée sans déchets marins	CNRS/AMU	110 000,00 €
E-3	CONTRÔLE DES USAGES ET PREVENTION DANS LES ZONES PROTEGEES		314 500,00 €
E-3-1	Renforcement des actions de suivi et de contrôle des herbiers de Posidonie sur le territoire AMP Frioul	Ville de Marseille	271 000,00 €
E-3-2	Capitaines et plaisanciers acteurs de la protection des herbiers de posidonie	Parc National des Calanques	43 500,00 €
E-4	STRATÉGIES DE SENSIBILISATION ET DEPLOIEMENT		3 206 000,00 €
E-4-1-1	Mise en œuvre de la stratégie globale d'information et sensibilisation - Lancement d'Appels à Projets	MAMP/MER	320 000,00 €
E-4-1-2	Sensibilisation des scolaires (Marché EEDD de la Métropole) - thèmes Mer et littoral et Zones humides	MAMP/MER	100 000,00 €
E-4-2-1	Communication, événementiel et mise en œuvre de la stratégie ISEF sur le territoire HuCA	EPAGE HuCA	500 000,00 €
E-4-2-2	EPAGE HuCA et partenaires associatifs du territoire/Mise en œuvre des actions ISEF répondant à la stratégie, portées dans le cadre de l'appel à projet HuCA	EPAGE HuCA et partenaires associatifs du territoire	1 600 000,00 €
E-4-3-1	Promenade connectée sur le littoral marseillais – S'Martseille 2.0	Ville de Marseille	60 000,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

16

E-4-3-2	Evènements sur la biodiversité marine et la protection du milieu marin au Stade Nautique Florence Arthaud	Ville de Marseille	133 000,00 €
E-4-3-4	Hublot 2.0 Restructuration et développement d'un site de sensibilisation grand public	Ville de Marseille	180 000,00 €
E-4-3-5	Déploiement des Aires Marines Educatives (AME)	Ville de Marseille	55 000,00 €
E-4-3-7	Création d'un jardin conservatoire et pédagogique au Frioul	Ville de Marseille	240 000,00 €
E-4-3-9	Etude pour la promotion des productions maritimes durables locales.	OP du Levant	18 000,00 €
E-5	AUTRES ACTIONS DE SENSIBILISATION		2 557 350,00 €
E-5-01	Campagne Ecogestes Méditerranée sur le territoire du Contrat de Baie	Assocation le NATUROSCOPE	474 000,00 €
E-5-02	Campagne InfEau Mer à destination des usagers des plages et du grand public	Assocation le NATUROSCOPE	282 500,00 €
E-5-03	La Ciotat InfoPlages - Application numérique citoyenne sur smartphone	Commune de La Ciotat	19 500,00 €
E-5-04	Prévention: Actions de sensibilisation information citoyennes	Commune de la Ciotat Observatoire de l'Environnement municipal	60 000,00 €
E-5-05	Désartificialisation du secteur de Sainte Fretouse et valorisation du belvédère à créer sur Teychene	Conservatoire du littoral	346 150,00 €
E-5-06	Programme Educalanques : Expériences de nature	Parc National des Calanques	632 000,00 €
E-5-07	Aires marines éducatives du PNC	Parc National des Calanques	283 200,00 €
E-5-08	ECOMEDIENS Expérimenter l'animation artistique en mer	Parc National des Calanques	60 000,00 €
E-5-11	Mise en oeuvre de la stratégie de communication du PMCB	Parc Marin de la Côte Bleue	240 000,00 €
E-5-13	Mémoires plastiques : Projet de recherche-action artistique pour comprendre et diffuser les imaginaires et réalités de la pollution plastique sur le territoire du contrat de baie	Institut des Sciences de l'Océan	80 000,00 €
E-5-14	Campagnes de sensibilisation ÉCOGESTES - Parc Marin Côte Bleue	Parc Marin de la Côte Bleue	80 000,00 €

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°1

17

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygalades

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 12

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

L'An deux mille vingt- cinq, le dix-neuf décembre, à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Véronique MIQUELLY, Carine PAILLARD Messieurs Pascal AGOSTINI, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMAN, Christian OLLIVIER, Olivier PAILLARD, et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. Didier REAULT à M. Laurent SIMON, M. Jean Marc MARTINEZ à M Marc DE CANAVA, M. André MOLINO à M Christian OLLIVIER, M Ollivier ARTUPHEL à M Pascal AGOSTINI

DÉLIBÉRATION N°2

OBJET : Parcours Pédagogique HuCA – Modalités de déploiement 2025-2026

Monsieur Pascal AGOSTINI, Vice-Président, rappelle

En accompagnement des missions techniques constituant son cœur de métier, l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Aygalades (HuCA) pilote depuis 2012 un volet ISEF (Information – Sensibilisation – Éducation – Formation), structuré autour d'une stratégie dédiée et décliné via différentes actions dont l'Établissement est maître d'ouvrage. La mise en œuvre opérationnelle peut être assurée en partenariat avec les acteurs associatifs du territoire, via des conventions annuelles de prestation dans le cadre notamment de l'appel à projets ISEF.

Afin de soutenir les dispositifs de gestion portés par l'EPAGE et de favoriser la réappropriation des cours d'eau par les habitants et acteurs locaux, l'Établissement met en œuvre la stratégie ISEF, démarche transversale inscrite à la fois dans le PAPI et le Contrat de Baie. Cette stratégie accompagne et renforce les actions techniques de l'EPAGE HuCA à l'échelle des bassins versants concernés.

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°2

1

Les jeunes publics (scolaires et non scolaires) et leurs éducateurs constituent l'un des cœurs de cible de cette stratégie. Le projet « Parcours Pédagogique HuCA » répond à cet objectif et s'inscrit dans :

- L'action 1.17 du PAPI (2025-2028) « Mise en œuvre du parcours pédagogique HuCA » ;
- La fiche action 4.2.2 du Contrat de Baie (phase 1 : 2025-2027 / phase 2 : 2028-2030) « Mise en œuvre des actions ISEF – Parcours pédagogique HuCA ».

Ce parcours, co-construit avec le groupe de travail « Jeunes » animé par l'EPAGE, constitue un socle commun d'éducation à l'eau et à la gestion des milieux aquatiques pour les éducateurs du territoire. Il prend en compte les enjeux de pérennisation et de sécurisation des projets ISEF portés par les associations locales, tout en valorisant la diversité des acteurs de l'EEDD.

Depuis 2021, le parcours pédagogique est déployé sur le bassin versant des Aygalades, et depuis l'année scolaire 2024-2025, il est étendu sur le territoire de Cassis et La Ciotat (côtières Est).

Parallèlement, l'EPAGE a développé des outils pédagogiques mutualisés, mis à disposition via la plateforme Ed'HuCAthèque. Ils visent notamment l'autonomisation du corps enseignant et contribuent au déploiement de contenus de formation sur les enjeux du territoire, dont la ressource en eau en lien avec le PTGE.

Les huit structures partenaires, agréées Éducation Nationale et labellisées ISEF (CPIE Côte Provençale – Atelier Bleu, Colinéo, Naturoscope, Maison Régionale de l'Eau, Planète Sciences Méditerranée, Bureau des Guides GR2013, Ligue de l'Enseignement 13, Les Ondes qui Pétillent), accompagnent chaque année depuis 2018 les enseignants du territoire au sein des établissement du premier et deuxième degré.

Le bilan 2024-2025 confirme la pertinence et l'efficacité du dispositif :

- En moyenne 2 000 jeunes sensibilisés par an,
- Plus de 70 enseignants accompagnés (plus de 400 depuis le début de l'accompagnement),
- Création et mise à jour des pédagogiques mis à disposition sur l'Ed'HuCAthèque.

La continuité de ce projet est prévue dans la feuille de route de notre EPAGE ainsi que dans la mise à jour de la stratégie ISEF 2025-2030 et bénéficie de soutiens financiers dans le cadre de leurs inscriptions :

- Au Contrat de Baie (action 4.2.2 « mise en œuvre des actions ISEF – Parcours pédagogique HuCA »)
- Au PAPI (action 1.17 Mise en œuvre du parcours pédagogique HuCA et déploiement de l'Ed'HuCAthèque)

Son budget annuel alloué est de l'ordre de 150 000 € avec un financement de 40 % par l'AERMC (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse) et de 40 % via le FPRNM (fonds Barnier-PAPI). Les 20 % restants sont portés par le maître d'ouvrage.

Les conventions de prestations sont conclues annuellement en fonction de l'enveloppe disponible, des inscriptions des établissements scolaires et de la capacité des structures partenaires.

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°2

2

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière signé le 28 octobre 2015 (tomes 1, 2 et 3),
- Les documents constitutifs du PAPI des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades, signé le 29 juin 2021,
- L'arrêté inter-préfectoral actant la modification des statuts du SMBVH en EPAGE HuCA au 15 septembre 2022,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2025,
- La délibération n°3 du 24 mars 2025 relative au budget primitif 2025 de l'EPAGE HuCA
- La délibération n°7 du 24 mars 2025 approuvant l'avenant de mi-parcours du PAPI HuCA (Programme d'actions de prévention des inondations) et l'engagement des actions à maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE HuCA, notamment l'action PAPI 1.17 pour le déploiement du programme d'acculturation des populations aux risques d'inondations,
- La délibération n°8 du 06 novembre 2025 établissant une convention entre l'Education Nationale et l'EPAGE HuCA,

CONSIDÉRANT

- La compétence et la feuille de route de l'EPAGE HuCA en matière d'Information, Sensibilisation, Éducation, Formation aux enjeux des milieux aquatiques sur ce territoire et la nécessité de soutenir techniquement et financièrement les projets historiques pour en assurer une continuité et un enrichissement,
- Le pilotage de la feuille de route opérationnelle portée par l'EPAGE HuCA et sa cohérence pluriannuelle pour la deuxième phase du PAPI et la première phase du Contrat de Baie,
- Les modalités de déploiement opérationnel des actions ISEF inscrites à la première phase du Contrat de Baie et ainsi qu'à la phase 2 du PAPI, repartagées notamment lors de la commission Information, Sensibilisation, Éducation, Formation du 7 mars 2025,
- Les bilans et retours satisfaisants des équipes pédagogiques de l'éducation nationale lors des années précédentes,
- La mobilisation des structures associatives du Groupe de Travail Jeunes, pour un travail collaboratif d'adaptation et d'évolution,

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pascal AGOSTINI, Vice-Président,

DÉLIBERE,

ARTICLE 1 : ACTER d'assurer la continuité du déploiement annuel du projet « Parcours Pédagogique HuCA », portant sur l'accompagnement des éducateurs du territoire quant à l'intégration des enjeux locaux de l'eau dans leurs programmes pédagogiques.

ARTICLE 2 : AUTORISER le Président à signer les conventions avec les partenaires du dispositif pour le déploiement du « parcours pédagogique HuCA » pour l'année scolaire 2025-2026, conformément à l'enveloppe annuelle allouée à cet effet à l'appui de notre budget primitif.

POUR EXTRAIT CONFORME,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Laurent SIMON
 Président de l'EPAGE
 Huveaune-Côtières-Aygalades

Certifié exécutoire par le Président
 compte tenu de la réception
 en Préfecture le
 et de la Publication le



Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°2

4

Agir ensemble
POUR NOS BASSINS VERSANTS



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

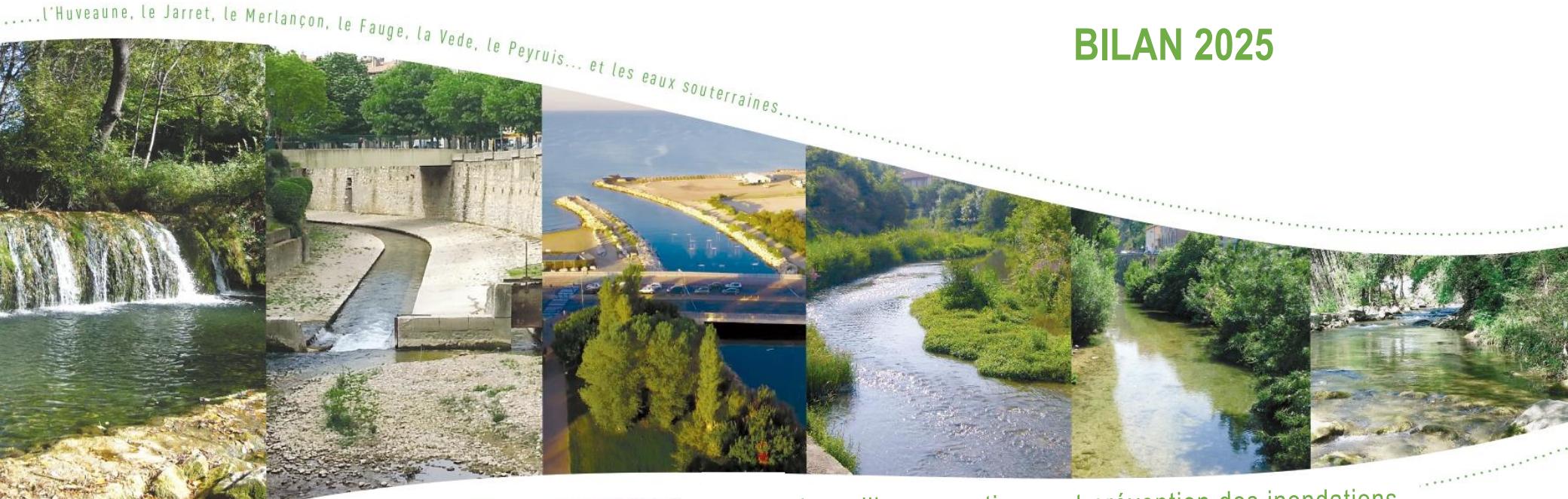
Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE



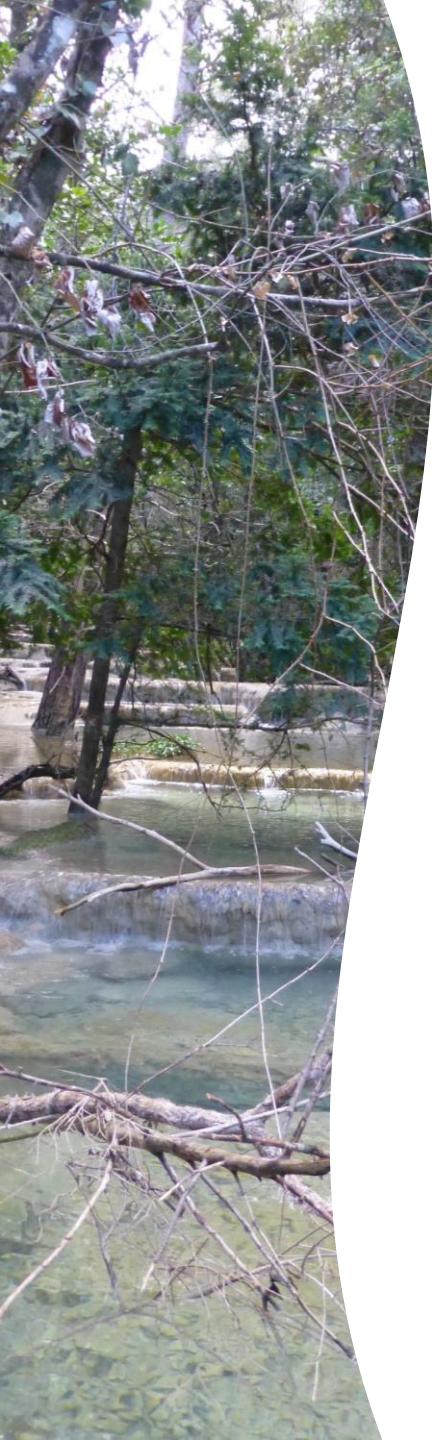
EPAGE HUCA RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

BILAN 2025



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations





Le Comité Syndical de l'EPAGE HuCA est invité à tenir un débat sur la base de la présentation par le Président d'un rapport sur les orientations budgétaires, conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants.

Le rapport et le débat à l'appui de sa présentation ont pour but de présenter à l'assemblée délibérante :

- Les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et local étant évoqué,
- Les actions mises en œuvre et les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- La situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le présent document aborde successivement les éléments suivants :

- **I. Le contexte socio-économique et l'environnement général > Page 3**
- **II. Le fonctionnement global de l'EPAGE HuCA > Page 8**
 - **III. La situation financière de l'EPAGE > Page 13**
 - **IV. Les orientations budgétaires 2025 > Page 17**
- **Les annexes - études et travaux « GEMAPI » > Page 36**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Bonjour
Leviseur

I. Contexte socio-économique et environnemental général



I.1 Rappel des conditions de création de notre EPAGE

Dans le cadre de la loi NOTRe et de la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM), la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été créée et rendue obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018.

Avec l'objectif originel de concilier urbanisme (meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement de son territoire et dans les documents d'urbanisme), prévention des inondations (gérer les ouvrages de protection) et gestion des milieux aquatiques (assurer l'écoulement des eaux et gérer les zones d'expansion des crues), cette nouvelle compétence repose sur l'article L.211-7 du Code de l'Environnement qui la définit au travers de 4 alinéas :

- 1^o L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2^o L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5^o La défense contre les inondations et contre la mer,
- 8^o La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

À ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération Provence Verte se sont substituées au 1^{er} janvier 2018 pour la GEMAPI aux communes-membres du Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune (SIBVH), qui était devenu de fait Syndicat mixte (SMBVH).

La création et la mise en œuvre de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont venues modifier l'organisation territoriale sur une grande partie du bassin de l'Huveaune.

En outre, le renforcement des politiques européennes et de leurs déclinaisons nationales et locales, de prévention des risques inondations et de préservation de la biodiversité, valorise les actions des Syndicats de bassin et leurs actions de gestion intégrée à cette échelle cohérente d'intervention.

I.2 Évolutions du Syndicat : statuts, labellisation EPAGE et fonctionnement

Rappel (source statuts de l'EPAGE HuCA) :

Historiquement et depuis sa création en 1963 par les 3 communes aval de l'Huveaune, le Syndicat de l'Huveaune intervient pour le compte de ses membres pour assurer des missions de prévention des inondations au travers de travaux hydrauliques et d'entretien des berges.

À l'appui de la démarche de Contrat de Rivière qu'il avait engagé dès 2012 avec les partenaires du territoire, le Syndicat a fait évoluer progressivement et en continu ses missions au regard des enjeux réglementaires de l'eau (Directive cadre sur l'eau et Directive inondation) mais également des enjeux locaux, notamment liés à l'aménagement du territoire et à la valorisation des usages.



Suite à une première révision statutaire au 31 décembre 2013, le Syndicat de l'Huveaune avait fait évoluer ses missions à l'échelle globale du bassin versant. Du fait de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 et suite aux conclusions de la première phase de la démarche SOCLE (Schéma d'organisation des compétences locales de l'eau) menée à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Syndicat est devenu SMBVH (Syndicat mixte du bassin versant de l'Huveaune) par arrêté préfectoral en date du 19 février 2019. Cette révision avait entériné la substitution des communes historiquement membres par les 2 EPCI devenus alors membres, Métropole AMP et Communauté d'Agglomération de Provence Verte. Le SMBVH avait dans la foulée engagé une démarche de reconnaissance en tant qu'EPAGE, menant à sa labellisation en date du 4 novembre 2020.

La démarche SOCLE ayant formalisé ses conclusions au premier semestre 2021 afin de définir l'organisation pérenne à mettre en place pour les bassins versants concernés par la Métropole AMP, une nouvelle révision des statuts du SMBVH avait été alors engagée en vue de devenir un EPAGE compétent sur un territoire étendu. Ceci a été réalisé selon les modalités décrites dans les présents statuts formalisés de façon concertée entre les membres du Syndicat et en réponse aux enjeux réglementaires et besoins territoriaux.

L'article 3 des statuts de l'EPAGE HuCA, entrés en vigueur le 15 septembre 2022, en définit l'objet, comme suit :

"L'EPAGE a pour vocation de définir et développer une stratégie à l'échelle des bassins versants de son périmètre et à l'interface terre-mer, en termes de prévention des inondations et de préservation, restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, en lien avec les enjeux de l'eau, le développement et l'aménagement durable du territoire, dans un contexte d'adaptation au changement climatique et selon les principes de solidarité de bassins.

Il a pour objet d'impulser, d'animer et de mettre en œuvre une politique et une gestion intégrée et concertée des milieux aquatiques et en matière de prévention des inondations.

Pour ce faire :

- **Il définit et met en œuvre les programmes d'actions** et de suivi, selon les compétences et missions mentionnées à l'article 4 des présents statuts,
- **Il coordonne les autres maîtrises d'ouvrage** locales concernées, dans une recherche de synergie et de mutualisation à l'échelle de son périmètre,
- **Il participe à l'animation, à la concertation et à la mise en œuvre des politiques publiques** de l'eau, des milieux aquatiques, des inondations, des ressources, en lien avec l'aménagement du territoire, le développement économique, l'urbanisme et littoral, la santé et salubrité publique, l'agriculture, la recherche, avec lesquels une articulation est nécessaire pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de son périmètre et une gestion adaptée du risque inondation.

Il exerce son objet pour des actions relevant de l'intérêt général, ou de l'urgence, dans le respect des droits et obligations des propriétaires et de leurs associations."

I.3 Cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2026

Outre le projet de loi de finances (PLF) 2026 non encore adopté au moment de la rédaction du présent ROB, concernant le contexte financier des collectivités territoriales, il convient d'évoquer :

- **Une augmentation conséquente depuis 2021 de la taxe GEMAPI, levée par la Métropole à hauteur de 21.3 millions d'euros**, votée par délibération du Conseil Métropolitain, à l'appui d'une feuille de route GEMAPI pluriannuelle de la Métropole. Cette feuille de route intègre l'ensemble des actions portées et projetées par l'EPAGE, dont les actualisations sont partagées au fil de l'eau avec la Métropole. Les contributions aux titres statutaire et de délégation de compétence GEMAPI se font par le biais de cette taxe GEMAPI, dont le produit est affecté à un budget annexe dédié. À ce jour, ce montant de taxe GEMAPI est stabilisé par délibération annuelle de la Métropole, pour une répartition entre les différents établissements pouvant bénéficier de contributions via cette taxe,
- **La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025 du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse**, a modifié certains critères d'éligibilité ainsi que l'engagement de l'Agence sur les actions que nous portons. À noter qu'un certain nombre de conventions de subventions au titre du 11^{ème} programme sont encore en cours, en lien notamment avec l'engagement contractuel de l'Agence de l'Eau pour le Contrat de Rivière transitoire et pour le PAPI (programme d'actions de prévention des inondations). L'élaboration de la phase 2 du PAPI (via l'avenant n°3) et d'un Contrat de Baie « seconde vague, des rivières à la mer » a toutefois permis courant 2025 d'obtenir de nouveaux engagements contractuels pour les 3-4 années à venir,
- **Les dispositifs de financement par l'État, mobilisables pour des actions de prévention des inondations** : en effet, la labellisation du PAPI rend éligible aux cofinancements sur des taux définis du fonds de prévention de risques naturels majeurs (FPRNM, autrement appelé Fonds Barnier) et au « programme 181 ». Cette contribution de l'État est notamment cadrée à travers la convention PAPI dédiée pour les années 2021 à 2026, qui a d'ailleurs pu faire l'objet de plusieurs avenants permettant d'élargir le champ du soutien financier de l'État en cours de PAPI. L'approbation de l'avenant n°3 au PAPI nous permet de clarifier l'engagement de l'État jusqu'en 2029, à l'appui d'une labellisation officielle attendue courant 2026.
- **La diminution depuis 2018 des aides financières de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur/Sud aux missions de notre EPAGE**, se désengageant du soutien financier relevant de la compétence GEMAPI. La Région soutient toutefois l'EPAGE sur quelques sujets bien spécifiques, comme la qualité des eaux, ou l'aménagement.
- **La diminution des aides du Département des Bouches-du-Rhône**, malgré notamment sa contribution de principe à l'appui de la convention PAPI et des discussions en 2023 et 2024 en présence de la Métropole et ces 2 EPAGE métropolitains qui nous avaient apporté une perspective de stabilisation pluriannuelle de la capacité du Département à soutenir nos actions, les actions relevant de la GEMAPI ne seront plus subventionnées, exceptés les travaux d'entretien des cours d'eau.

- Le **Fonds Vert de l'État** mis en place en 2023 a pu être sollicité par notre EPAGE, quelques projets ayant reçu un retour positif,
- Par ailleurs, du fait des évolutions des financements publics évoquées ci-avant, notre EPAGE étudie diverses autres solutions de financement :
 - La prolongation en 2025-2026 du **partenariat avec CITEO** pour le financement du « Plan Déchets »,
 - Le **financement de nos projets par des entreprises privées**, dans le cadre de leurs démarches RSE ou de Water-Balancing, sous réserve des modalités de communication souhaitées. Des discussions ont été engagées, bien qu'à ce jour aucune perspective concrète n'ait pu être dégagée.

À noter que les deux dispositifs de planification pluriannuelle portés par l'EPAGE permettent pour certaines actions de bénéficier de subventions spécifiques : Contrat de Rivière (désormais le Contrat de Baie, co-piloté par HuCA avec la Métropole) pour l'Agence de l'Eau et la Région, et PAPI pour le Fonds Barnier de l'État.

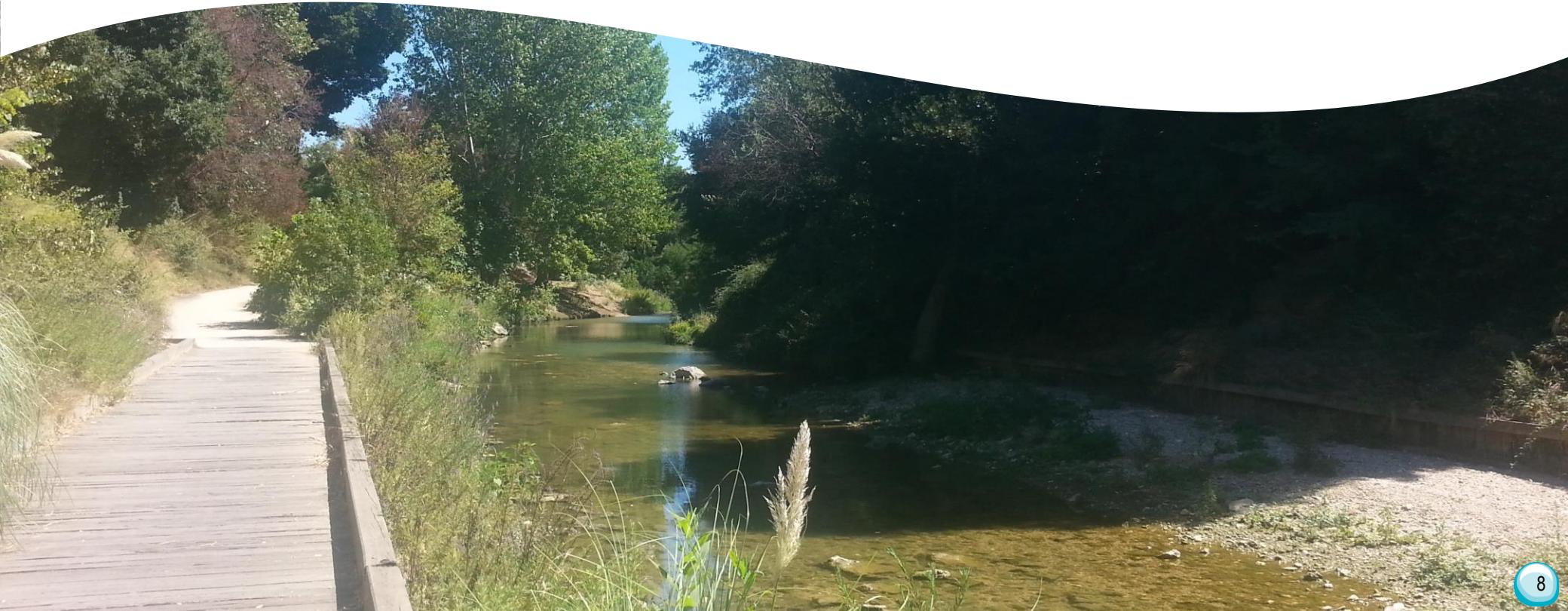
L'effort important de l'EPAGE dans l'élaboration et le suivi de ces outils vise à apporter une réponse technique priorisée et cohérente aux enjeux de l'eau sur le territoire. Il permet également d'optimiser le niveau d'autofinancement de l'EPAGE et donc la contribution financière de ses membres, notamment de la Métropole, qui sont sollicités pour le versement de l'autofinancement résiduel.

Sur la base de ces éléments, l'EPAGE HuCA souhaite autant que possible :

- Maintenir le niveau de service offert au territoire, en réponse aux enjeux locaux, et les développer en lien avec l'extension récente de son périmètre administratif,
- Répondre de façon efficace aux enjeux locaux de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques globales dans lesquelles notre action s'inscrit (Directive Cadre sur l'Eau et Directive Inondation).



II. Fonctionnement global de l'EPAGE HuCA



Le territoire de l'EPAGE HuCA, Huveaune-Côtiers-Aygades

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

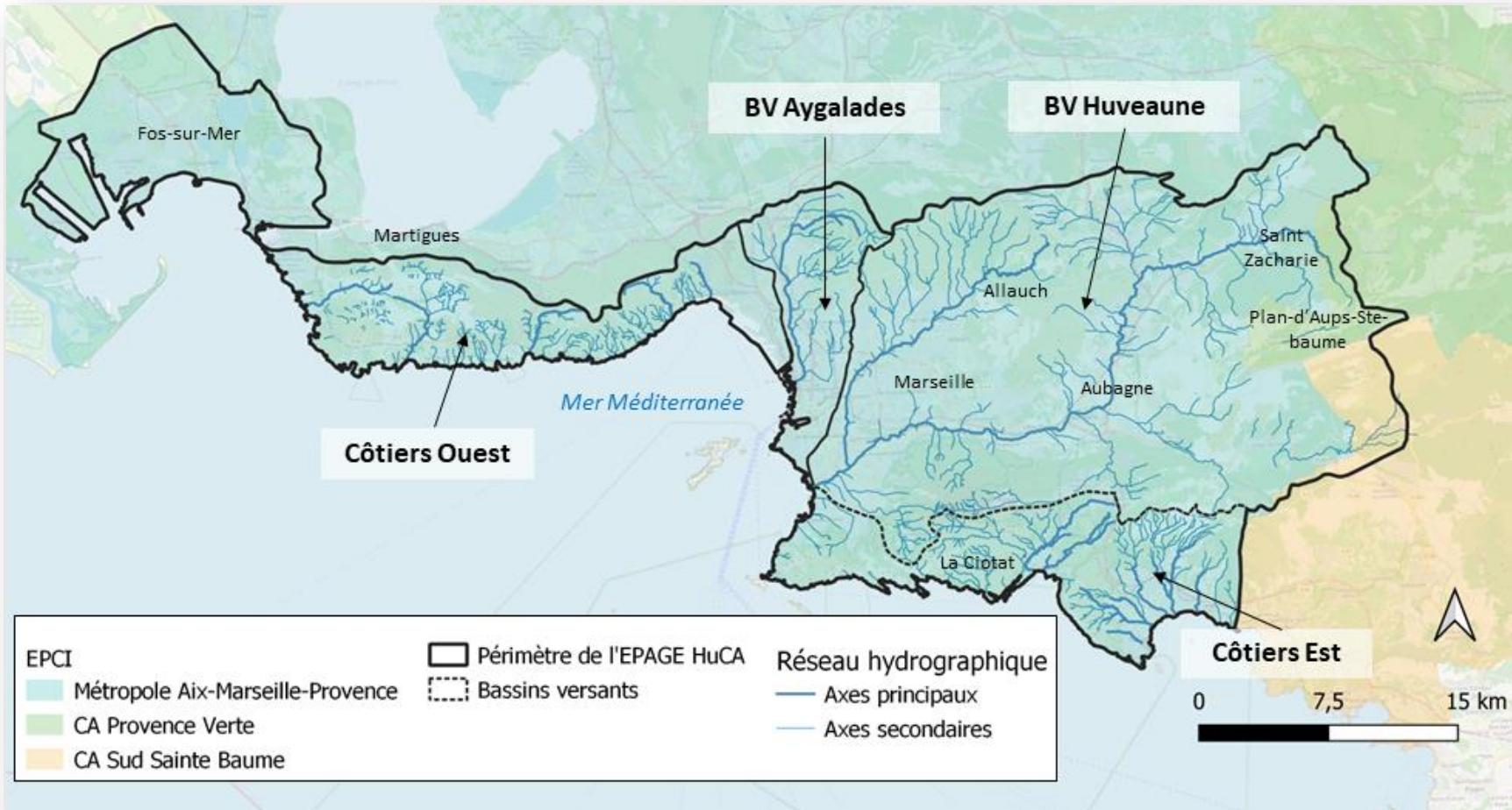
Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Bonjour
Levisout

- 40 communes
- 2 départements : Bouches-du-Rhône et Var
- Plus de 1,15 millions d'habitants
- 1 032km² - 400 km de cours d'eau ou axes d'écoulement

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Quelques éléments de bilan 2025 :

- 4 Conseils Syndicaux :**
 - > 28 février,
 - > 24 mars,
 - > 06 novembre,
 - > 19 décembre,
- 3 Commissions d'appel d'offre :**
 - > 24 mars,
 - > 06 novembre,
 - > 19 décembre,
- Plusieurs rencontres** ont eu lieu avec le Vice-président de la Métropole délégué à la GEMAPI, M. Didier Réault, notamment via 2 Comités de Pilotage Métropolitains (mars et septembre 2025)
- Diverses réunions de **Comités de pilotage** visant à arbitrer sur les suites à donner à des projets ainsi que des réunions de concertation, ont également eu lieu.



Vision Métropolitaine		ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE
Titulaires	COULOMB EMERY GIBERTI GIORGI MIQUELLY PEROTTINO REAUT SIMON	Jean Jacques Michèle, membre du bureau Roland Jean Pierre, membre du bureau Véronique Serge Didier, 2ème vice-président Laurent, président
Suppléants	BAZZUCCHI DE CALA DEL GRAZIA DESTROST HOFFMANN LAN LEONARDIS ROUSSET	Nicolas Lionel Marc Bernard Gilbert Michel Jean Marie Alain
Représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence (20 titulaires et 20 suppléants)		Côtiers Ouest
Titulaires	BURRIAT CAMBESSEDES ILLAC MOLINO	Christelle Henri Michel André
Suppléants	DERKASPARIAN MASSE PATOT TROUSSIER	Francis Alain Gérard Philippe
Côtiers Est		
Titulaires	DE CANEVA SALVO	Marc Arlette
Suppléants	MARTINEZ ORTIZ	Jean Marc Joaquim
Communes Riveraines Huveaune		
Titulaires	AGOSTINI BRULEY FABRE FEDI JUSTE OLIVIER	Pascal, 1er vice-président Laurence Claude Alain Christine Christian, 2ème vice-président
Suppléants	GOVERNALE MEBROUK MOISE POLLUS POURCHIER PRIGENT	Emmanuel Mohamed Monique Alfred Claude Perrine
Communauté d'Agglomération de Provence Verte (2 titulaires et 2 suppléants)		
Titulaires	ARTUPHEL PAILLARD	Ollivier, membre du bureau Carine
Suppléants	MEDA PAILLARD	Karine Olivier

Fonctionnement de l'EPAGE avec ses membres

Dès 2016, le Syndicat avait travaillé étroitement aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence et contribué à la construction de la **démarche SOCLE** (Schéma d'organisation des compétences locales de l'eau).

Le travail partenarial s'était poursuivi tout au long de la démarche SOCLE, et à l'appui d'autres dispositifs comme le PAPI, pour lequel l'EPAGE avait proposé à la Métropole un co-portage et une extension au territoire des Aygalades.

Les bases partenariales ont ainsi pu être posées clairement dans les **statuts de l'EPAGE**, qui seront complétés en 2026 d'un règlement d'intervention, pour formaliser nos "critères" et modalités d'intervention, à l'appui de ce qui est déjà déployé.

La convention de délégation constitue également l'un des fondements juridiques du partenariat HuCA-MAMP.

- À l'appui de ses statuts, l'EPAGE intervient selon 2 cadres distincts
- **Cadre statutaire**, pour le volet « entretien » de la compétence GEMAPI et pour l'ensemble des actions s'inscrivant dans le cadre de la gestion intégrée des milieux aquatiques (stratégie, études globales, démarches relatives à la ressource en eau, aux déchets, à l'ISEF, à la qualité etc.).
 - **Cadre conventionnel, 3 cas envisageables** :
 - Une convention de **délégation de compétence** pour 5 ans a été établie avec la Métropole AMP pour encadrer le portage par l'EPAGE HuCA de projets d'aménagements au titre de la compétence GEMAPI (tous alinéas hors entretien, transféré), à l'appui de la formalisation d'objectif de restauration, de réduction de l'aléa inondation notamment.
 - **D'autres conventions** (généralement de transfert de maîtrise d'ouvrage) sont établies selon les projets portés par l'EPAGE lorsque ceux-ci intègrent des interventions relevant d'autres compétences, comme la mobilité, la voirie, l'aménagement.
 - Pour mémoire, les conventions **de quasi-régie** (interventions en dehors du BV Huveaune) ont été résiliées dès l'entrée en vigueur des statuts de l'HuCA, mais une nouvelle convention de ce type a été formalisée avec la Métropole pour l'entretien du site Heckel, que la Métropole n'est pas en mesure de réaliser sur son foncier.

Une charte pour accompagner le fonctionnement entre l'EPAGE et la Métropole.

Nos 2 établissements publics ont souhaité rédiger ensemble en 2023 une **charte** visant notamment à :

- Clarifier les missions et rôles de chacun,
- Faciliter les transferts financiers,
- Formaliser les instances de pilotage technique et politique, au-delà des instances délibérantes.

Cette charte constitue des bases, et quelques évolutions utiles ont d'ores et déjà été identifiées, le but restant de fluidifier notre collaboration.

En outre, l'EPAGE a contribué en 2025 à de nombreuses réunions relatives aux **démarches métropolitaines** et des temps d'échanges entre la direction d'HuCA et les directions de la Métropole sont réguliers.

Avec la **CA de la Provence Verte**, une réunion annuelle permet d'organiser et de poser les bases de la feuille de route de l'EPAGE en lien avec ce territoire.

Moyens humains et généraux de l'EPAGE HuCA

La structure est en **évolution constante depuis sa création**, tant en tenue des effectifs que des moyens techniques :

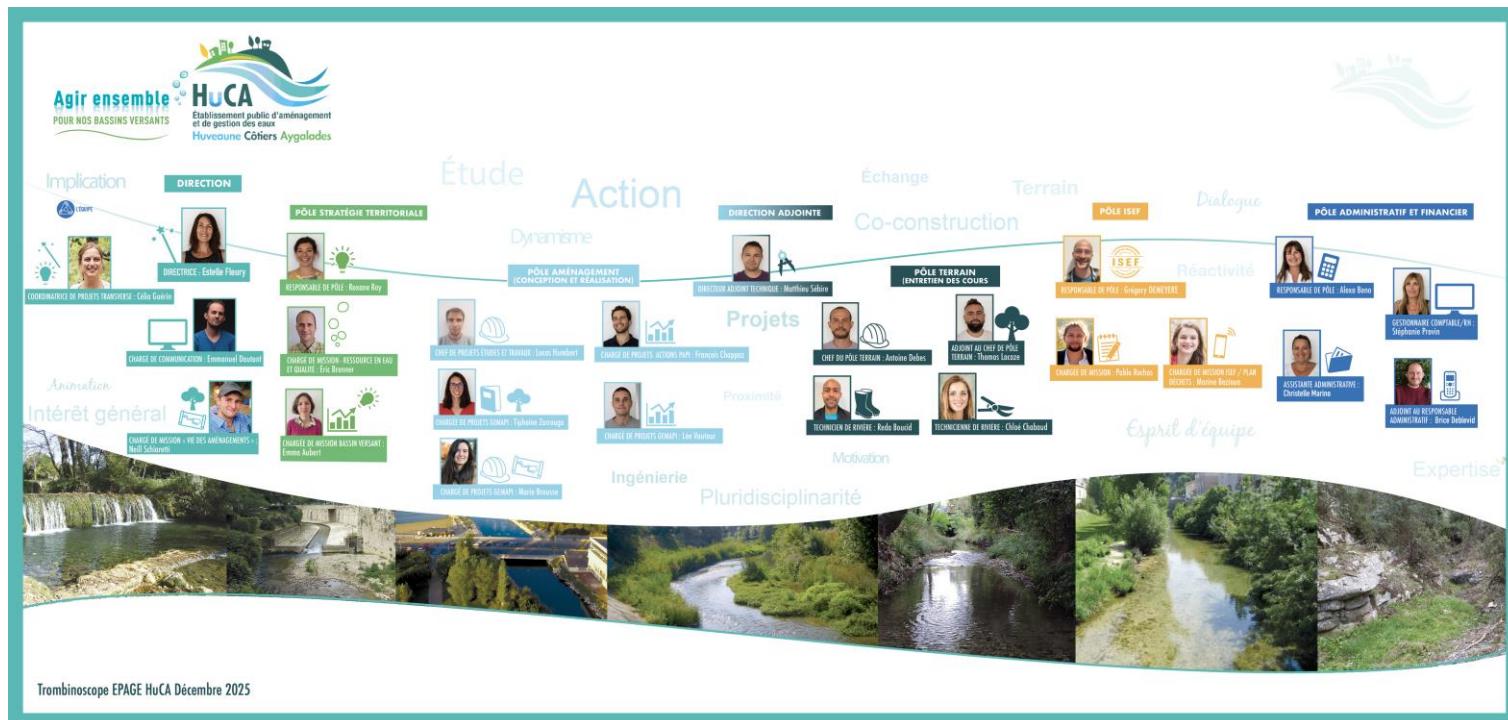
- Poursuite du déploiement de moyens techniques adaptés pour le télétravail et la gestion interne des données sur un système informatique autonome,
- Forte représentation pour la **filière technique** avec 17 agents et 7 pour la **filière administrative**,
- **Encadrement de stagiaires** : la transmission tient une place importante à l'EPAGE et malgré la charge de travail des agents, le choix a été fait de maintenir l'accueil de stagiaires : 3 ont été accueillis cette année,
- Titularisation, après stagiarisation, de l'agent contractuel lauréat du concours d'ingénieur en 2024,
- Recrutement d'une chargée de mission en remplacement de l'agent parti au pôle stratégie et d'un nouveau responsable du pôle ISEF

Avec 2 **recrutements en 2025**, l'équipe était constituée de 26 agents en décembre, dont un agent contractuel en renfort d'activité pour l'opération «Rivières Propres», ainsi qu'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité «vie des aménagements».

Début 2026, l'EPAGE recrute 2 collaborateurs : 1 chargé de mission vie des aménagements et 1 chef de projet GEMAPI

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 26 agents

13 ID : 013-20008474-20251219-2025_84-DE
et 13 contractuels



III. Situation Financière de l'EPAGE



Évolution de la gestion financière, budgétaire et des ressources humaines

Les **contributions statutaires** des membres pour 2025 ont été les suivantes :

- MAMP : **3 900 000 € en 2025** (3 150 000 € en 2024).
- Provence Verte : **10 000 € en 2025** (idem 2024, plafond défini statutairement).

Avec la Métropole, une **convention de délégation de compétence** a été établie pour les années 2022 à 2027, qui implique une contribution annuelle à ce titre, ajustée en fin de chaque année en fonction des dépenses effectives.

Un **suivi comptable et technique très précis** a été mis en place, il reste à être simplifié pour réduire les délais de versement par la Métropole.

Avec une **soixantaine de conventions** en cours en 2025 l'EPAGE est également financé par ses partenaires, permettant de réduire la part des contributions statutaires :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Département des Bouches-du-Rhône,
- Etat.

Concernant l'activité financière :

- 1 050 opérations de mandatement ont été effectuées,
- 100 titres de recettes ont été émis.

Bilan 2025

- Stabilisation de l'**organisation de la gestion administrative et financière** avec l'équipe en place
- Fiabilisation des process internes en lien avec la dématérialisation et la télétransmission des données,
- Poursuite de l'amélioration des délais de prise en charge du traitement interne et de mise en règlement des factures,
- Coopération renforcée avec le SGC d'Aubagne et avec la direction des finances de la Métropole,
- Uniformisation des **procédures** et dématérialisation des marchés publics,
- Poursuite du chantier de mise à jour de l'**état de l'actif**.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

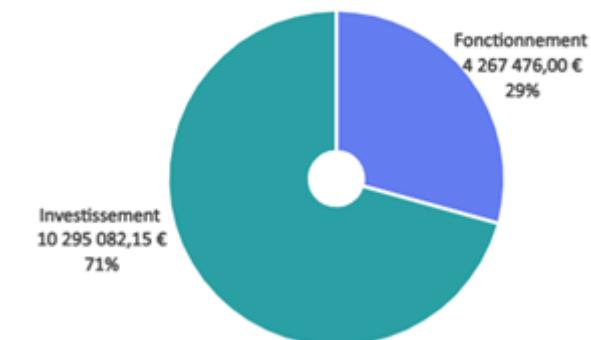
ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Boîte à lettres

Prospective 2025

- Mise en place du **CFU** (Compte Financier Unique)
- Optimisation de la **gestion budgétaire**,
- Finalisation de l'apurement de l'Etat de l'actif
- Poursuite de l'accompagnement avec le CDG 13 pour l'optimisation de l'archivage numérique,
- Pérennisation du poste de coordinateur "vie des aménagements",
- Recrutement d'un chef de projet GEMAPI
- Poursuite de la politique sociale avec les titres restaurants, la prime mobilité, la participation employeur mutuelle et le CNAS,

BUDGET 2025: 14 562 558.15€



Analyse de la situation financière de l'EPAGE et évolution

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Agir ensemble
POUR NOS BASSINS VERSANTS
EPAGE
Cahiers Aygolades

La dette :

Elle se compose de **trois emprunts** dont :

- Deux d'une durée de 30 ans, contractés en 2011 et 2012,
- Un en 2019 pour une durée de 25 ans.

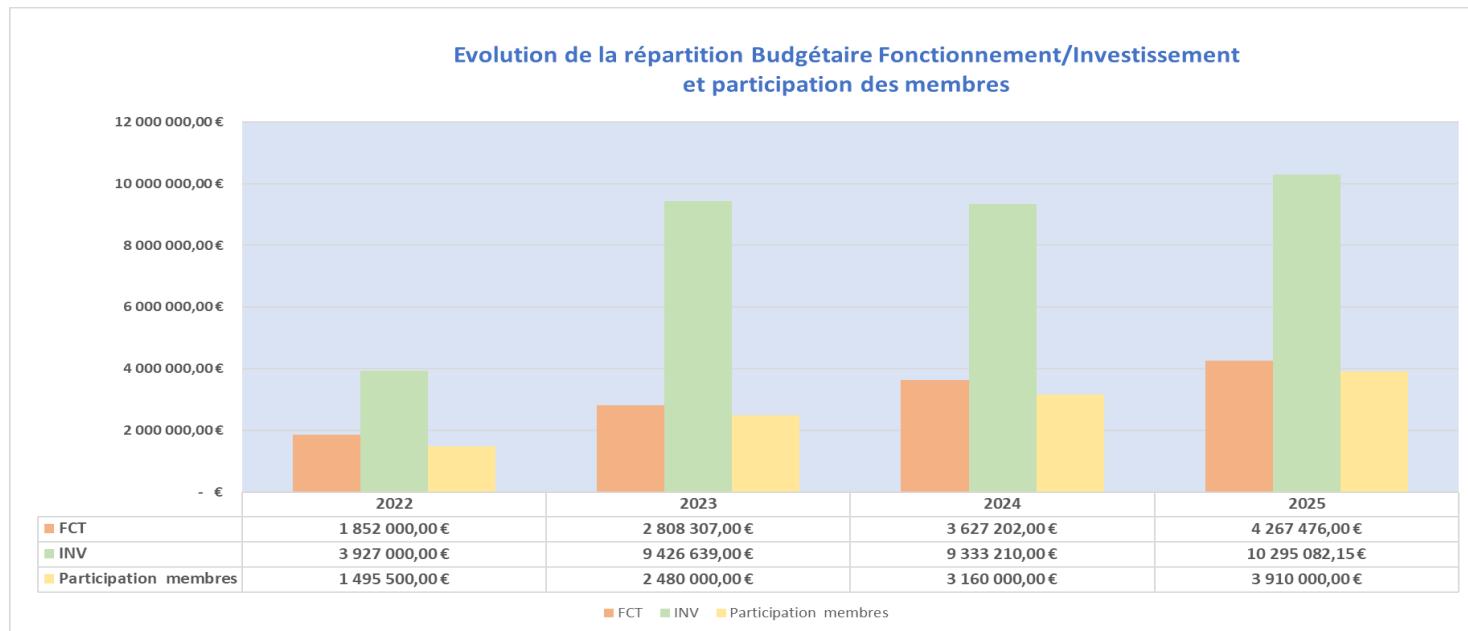
La charge en fonctionnement représente 1,42% des recettes réelles et en remboursement du capital 1,3 % des recettes réelles d'investissement.

Deux emprunts sont à **remboursement de capital fixe**, le troisième souscrit auprès de la CDC, à **taux variable**, est indexé sur le livret A. **Aucun ne présente de caractère toxique.**

La charge financière liée aux emprunts **reste stable et faible**, et peut permettre d'envisager le recours à l'emprunt pour finaliser les grands projets d'aménagement programmés dans le cadre des prérogatives de l'EPAGE.

Pour mémoire, afin d'éviter un nouvel emprunt d'investissement, la Métropole et l'EPAGE ont conventionné en faveur de l'octroi d'une **avance exceptionnelle** d'un montant de 1,7 millions en 2023, avec un remboursement différé en 2026.

Le budget primitif et son évolution :



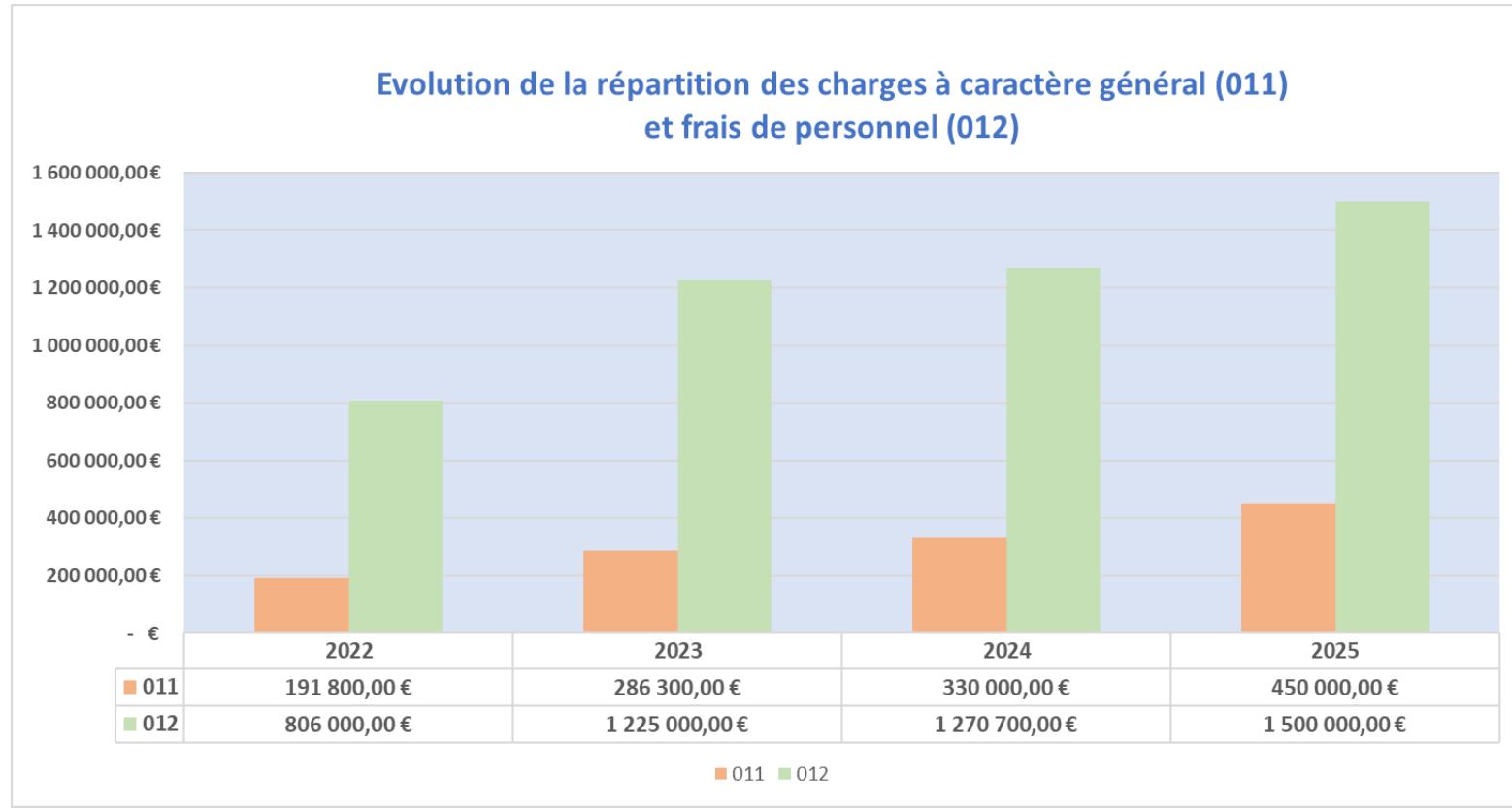
Analyse de la situation financière de l'EPAGE et évolution

L'évolution du budget de fonctionnement :

En lien avec l'**extension des missions de l'EPAGE** et avec le besoin de mettre en œuvre la feuille de route pluriannuelle sur laquelle l'EPAGE s'est engagé, **son budget de fonctionnement continue à progresser**, tant en charges générales (chapitre 011) qu'en frais de personnel (chapitre 012). S'il progressait de 10 à 20 % précédemment, il a plus largement augmenté depuis 2022.

Sur la période entre 2022 et 2025 cela représente une augmentation de l'ordre de 100 %. Pour rappel, l'équipe du Syndicat est passée de 1 agent jusqu'en 2012 à 24 agents en 2025.

Ces **évolutions restent en cohérence** avec l'estimation des besoins formalisés dans le cadre de la démarche SOCLE de la Métropole.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

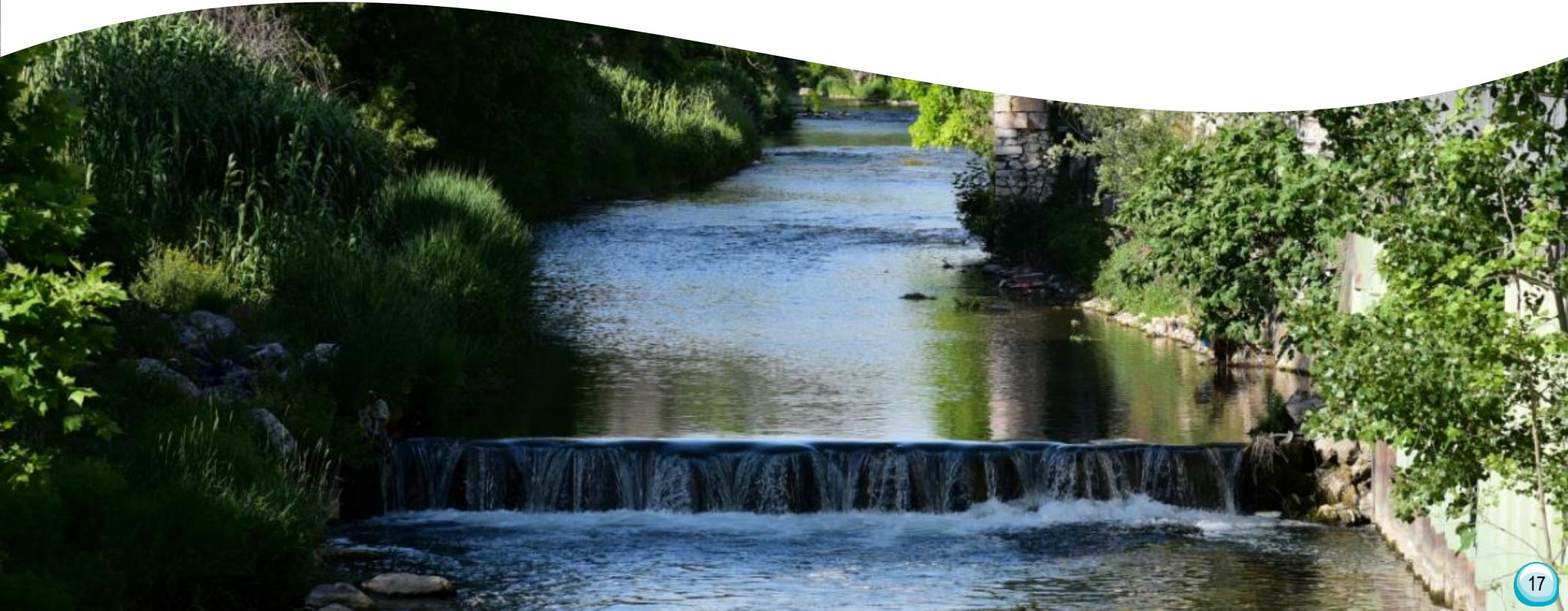
Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

Bonjour
Leviseur

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

IV. Les orientations budgétaires 2026



IV.1 Les engagements et prospectives pluriannuels

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE



L'EPAGE a construit une **feuille de route globale**, partagée avec ses membres et notamment avec la Métropole. Ce plan pluriannuel, qui évolue au fil de l'eau, nous permet de répondre aux objectifs liés à la GEMAPI et aux attentes de réponses sur nos bassins versants à la Directive cadre sur l'eau et à la Directive inondation. Cette vision globale et cohérente nous permet d'obtenir des financements divers.

Cette feuille de route intègre une **centaine d'actions inscrites notamment au PAPI et au Contrat de Baie**, et que l'EPAGE a proposé de porter en maîtrise d'ouvrage. Certaines actions figurant dans notre feuille de route globale peuvent ne pas être inscrites dans ces outils, mais peuvent toutefois bénéficier de subventions.

Pour chaque action, un **plan de financement avec dépenses et recettes prévisionnelles est établi**. À titre indicatif, le Contrat de Baie 2026-2030 prévoit 32 actions pour l'EPAGE HuCA pour 31 115 000 M€ de dépenses. Le PAPI, suite à avenant n°3, prévoit quant à lui 17 **nouvelles actions HuCA pour 17 093 100 M€**.

Une **actualisation de la feuille de route** se fait régulièrement au fil des arbitrages à l'avancée des projets.

Les **effectifs de l'EPAGE** sont également ajustés aux besoins opérationnels de la structure.

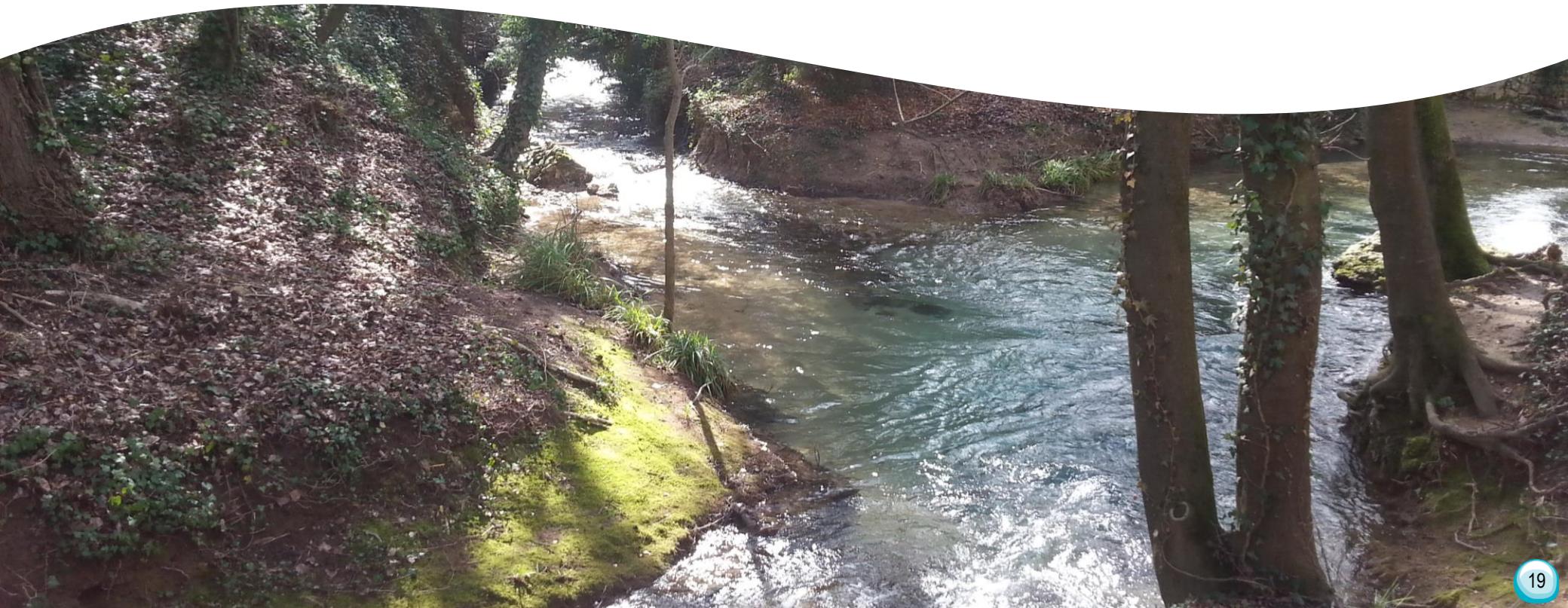
Courant 2025, les **prévisionnels** de dépenses et de recettes sur plusieurs années ont été actualisés par l'EPAGE et transmis à la Métropole.

Les **orientations budgétaires** présentées en pages suivantes ci-après s'appuient sur ces bases.

Lors de l'élaboration du BP 2026 et de l'équilibrage dépenses-recettes, des priorisations seront effectuées.

	2024	2025	2026
Contribution statutaire Métropole	3 150 000 € (+ 10 000 € CAPV)	3 900 000 € (+ 10 000 € CAPV)	Prévisionnel partagé avec MAMP à l'été 2025 : 4,4 M€ (+ ou - 200k€))
Contribution par délégation de compétence	2 058 893M€ perçus	1 800 000 € Acompte perçu 900 000 € Solde prévi : 1.1M€	prévu par la convention : 1.8M€ (avenant à prévoir au vu des plans de financements)

IV2 Éléments de bilan 2025 et orientations 2026





Équipe HuCA
Rémunération du personnel (frais et charges)

De manière générale, il est nécessaire de stabiliser le fonctionnement et l'organisation de l'équipe. Toutefois, il semblerait que l'équipe HuCA soit encore quelque peu sous-dimensionnée au regard de nos ambitions et des nombreux enjeux à traiter sur le territoire.

L'orientation est donc de poursuivre l'organisation interne et globale de l'équipe, et au sein de chaque pôle.

1 départ (pour l'étranger)
2 recrutements
2 renouvellements
2 CDD en renfort.

1 arrivée début janvier, pour le nouveau poste «vie des aménagements»
1 Prolongation d'un CDD technicien de rivière
2 à 3 nouveaux recrutements en catégorie A (Projet GEMAPI, qualité des eaux, pôle stratégie).

À noter que 12 postes sont subventionnés par l'Agence de l'eau et l'Etat dans le cadre des contrats (Rivière/baie et PAPI).



Envisageable pour 2026

1.8 M€

 Dépensé en 2025
1 500 000 €



Charges à caractère général : location des locaux, charges associées, prestations informatiques

Consolider notre autonomie, notre sécurisation et notre organisation informatique et logistique.

Financer le déménagement à l'occasion de l'expiration du bail en 2026 et l'acquisition du futur nouveau siège de l'EPAGE

 Dépensé en 2025
190 000 €

 Envisageable pour 2026
200 000 €
+ achat locaux (prêt 2M€)



Sécurité juridique, sécurité formation et accompagnement du personnel

Sécuriser nos dispositifs et actions, faciliter nos missions sur des sujets complexes comme les marchés publics.

Favoriser l'efficacité de l'EPAGE sur le long terme, cultiver l'esprit et les valeurs HuCA : agilité, engagement, à l'appui d'une fluidité organisationnelle.

Appuis juridiques divers.
Formations.

Élaboration du Document Unique et d'un plan d'actions associé.

 **Dépensé en 2025**
25 000 €

 **Envisageable pour 2026**
60 000 €

Poursuite des accompagnements juridiques au besoin.

Poursuite du dispositif de formation et d'accompagnement en interne et à l'externe.

Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions sécurité.



Communication événementiel

Faire connaitre, expliquer clairement nos actions. Accroître notre visibilité, avec clarté, transparence et proximité.

Diffuser nos messages, et convaincre sur la nécessité d'agir, de changer les pratiques (inondation, sécheresse, etc.).

Structurer notre communication générale et spécifique.

Développer notre présence lors d'évènements grand public. Développer les partenariats avec la Métropole, la Provence Verte, les organisateurs d'évènements et les communes pour faire passer les messages, de façon plus efficace.

Développement de l'activité sur les réseaux sociaux : 66 posts Facebook et LinkedIn publiés en 2025. Lancement d'un compte Instagram en juin 2025 afin de compléter notre présence sur les réseaux sociaux et toucher un public plus jeune.

Abonnés :
LinkedIn : 1 800 abonnés / +358 abonnés en 2025
Facebook : +180 followers en 2025
Instagram : déjà 165 followers

Lancement de campagnes de posts sponsorisés afin de toucher un public le plus large possible : PTGE, Inondac'tion, etc.

Site internet : finalisation technique du nouveau site fin d'année 2025.

Renforcement des liens avec la presse et les médias : une quarantaine d'articles de presse écrits sur l'EPAGE publiés en 2025.

Participation à une vingtaine d'évènements grand public et/ou institutionnels : Congrès de l'ANEB, 10 ans de Lumexplore, première participation au Delta Festival, 72 heures de l'écologie, Biodiv'Tour, etc. Inauguration du Parc de l'Huveaune dans le cadre d'une manifestation d'envergure labellisée Capital Bleu.

Vidéo : formation prise de vue et montage et achat de matériel pour la réalisation de vidéos courtes et la diffusion sur les réseaux sociaux de l'EPAGE permettant également de valoriser l'acquisition d'un drone par l'EPAGE HuCA.

 **Dépensé en 2025**
82 700 €

 **Envisageable pour 2026**
70 000 €



Poursuite de la dynamique ascendante sur les réseaux sociaux, notamment sur Instagram, pour faire passer des messages.

Lancement officiel du nouveau site internet et de la newsletter.
Mise en place du module cartographique du site internet.

Poursuite de la politique de diversification de la présence d'HuCA lors d'événements grand public afin de toucher de nouveaux publics.

Harmonisation de l'ensemble des supports de communication de l'EPAGE HuCA.

Elaboration d'un rapport d'activité synthétique et communicant pour 2026.

A compléter avec la feuille de route 2026...



ISEF
Information-
Sensibilisation-
Education-Formation



Poursuivre, consolider et sécuriser la mise en œuvre des dispositifs ISEF : «parcours pédagogique HuCA», culture du risque, production et promotion d'outils pédagogiques appliqués aux enjeux locaux et autres thématiques environnementales.

Poursuivre et consolider l'animation du réseau d'acteurs en soutien aux actions techniques «GEMAPI».

En 2025 l'actualisation de la stratégie ISEF donnera la perspective d'une mise en œuvre partagée dans les années qui suivront. Elle sera notamment renforcée sur les aspects suivants :

- Un volet ISEF-HuCA dédié à l'accompagnement des projets d'aménagement des cours d'eau, en lien avec la mission «vie des aménagements» et en appui aux besoins quotidiens du pôle terrain à travers la formation des riverains, de façon renforcée
- Des projets labellisés recentrés sur les thématiques de découverte globale des cours d'eau du territoire ou avec une porte d'entrée spécifique inondation ou ressource en eau
- Une innovation dans le contenu des projets et les technologies sur lesquelles ils s'appuieront pour toucher le grand public en nombre

L'EPAGE HuCA a assuré la continuité et le renforcement du volet ISEF sur l'ensemble du territoire. Dès le début d'année, un appel à projets ISEF 2025 - phase 1 a été lancé, avec l'attribution d'une enveloppe de 100 000 € validée lors du conseil syndical du 13 mars. Cette dynamique a permis d'accompagner 10 projets conventionnés, contribuant à la sensibilisation, à la mobilisation citoyenne, à l'éducation à l'environnement et à la valorisation culturelle des cours d'eau du bassin versant.

Parallèlement, un bilan complet de la période 2022-2024 a été partagé avec les partenaires, ouvrant la voie à une actualisation de la stratégie ISEF pour 2026-2028. Celle-ci intègre de nouveaux axes prioritaires :

- un renfort des thématiques risques et ressources,
- une extension des actions à l'ensemble du territoire HuCA,
- une réflexion sur le déploiement de la signalétique,
- le développement de projets visant le grand public, à l'échelle du million d'habitants,
- un lien renforcé avec le volet événementiel,
- et une meilleure valorisation des projets techniques HuCA.

Dans ce cadre, des fiches actions et des modalités techniques et financières ont été formalisées pour assurer la cohérence du volet ISEF dans les futurs dispositifs PAPI et Contrat de Baie. La négociation de l'enveloppe dédiée auprès de l'Agence de l'eau a permis de consolider le rôle de l'EPAGE HuCA comme pilote ISEF à l'échelle des bassins versants.

L'année a également été marquée par :

- la réunion de la commission ISEF le 7 mars, rassemblant près de 100 participants autour des axes prioritaires ;
- le lancement de l'appel à projets pluriannuel 2026-2028, accompagné d'un webinar de présentation ;
- Une réorganisation du pôle, intégrant un nouveau responsable et un recalage des modes de fonctionnement interne.

Le volet ISEF s'inscrira dans une dynamique de consolidation, de simplification et d'élargissement territorial, en cohérence avec les fiches actions du Contrat de Baie et du PAPI. Les orientations visent à renforcer la cohérence des dispositifs, la lisibilité de l'action publique et l'efficacité opérationnelle du pôle.

Consolidation et montée en puissance des dispositifs existants:

- Parcours pédagogiques HuCA
- Évènement « Rivières Propres »
- Appel à projets ISEF et animation partenariale

Développement des liens avec l'événementiel:

- Soutien à la production de formats hybrides : performances, expositions, créations artistiques liées à l'eau, projets participatifs.
- Participation active lors des événements de territoire avec nos partenaires

Consolidation du fonctionnement du pôle en lien avec les objectifs (montée en compétence et répartition des missions au sein de l'équipe, meilleure articulation entre les volets opérationnels et techniques.)

Développement des liens avec les autres pôles de l'EPAGE (valorisation des chantiers, vulgarisation des données, production des supports pédagogiques, ...)

Suite page suivante



ISEF
Information-
Sensibilisation-
Education-Formation

SUITE

- La formation d'acteurs relais pour faire rayonner les messages clés
- Un volet ISEF à déployer de façon adaptée sur les bassins versants côtiers et une poursuite de la dynamique collaborative entre bassins de l'Huveaune et des Aygalades
- Une attention particulière au suivi-évaluation du volet ISEF afin de se concentrer sur les projets efficaces et ayant fait leur preuve
- Essaimer les messages pédagogiques clés sur les enjeux locaux de l'eau, à travers des restitutions consultables, visitables, valorisables et la mise en place d'une signalétique identitaire tout au long des espaces et milieux aquatiques du territoire.

Perspectives en fin de phase 2 du PAPI 2027-2028 : déploiement d'une enquête de perception sur une méthodologie similaire à celle de 2021 pour analyse comparative.

Groupe de Travail « Publics jeunes » et parcours pédagogique 2024-2025

- 7 conventions signées dans le cadre du Parcours pédagogique HuCA.
- 2 000 élèves sensibilisés aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.
- 72 enseignants accompagnés dans la mise en œuvre des activités pédagogiques
- Création de l'outil « Retour à la source » en lien avec le PTGE
- Renouvellement de la convention avec le rectorat d'Aix-Marseille, engagée pour les trois prochaines années scolaires.

Déploiement du film interactif

« Vivre avec les risques d'inondations sur le territoire HuCA »

Plus de 420 personnes sensibilisées (grand public, professionnels, jeunes) lors d'événements:

- Intervention URCPIE - EEDD
- Festival Lumexplore
- Collège Virebelle - DIRM
- Observatoire de l'Environnement
- Fête de la Science
- Soirée à la brasserie "Zoumai"
- Delta Festival
- Journée de la Résilience

Création d'une vidéo pédagogique « Retour à la source »

- Vidéo de vulgarisation sur la ressource en eau du territoire HuCA.
- Publics cibles : grand public, élu(e)s et étudiants.
- Style visuel inspiré de la pop culture, facilitant l'appropriation.
- Format court : 4 minutes, avec un contenu rigoureux fondé sur les éléments du PTGE.
- Diffusion lors du Delta Festival.
- Un outil co-construit entre un spécialiste de l'eau et des spécialistes de l'EEDD.
- Réalisation : Orage Films (société de production)

Dépensé en 2025

380 000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

2026

Besoin
Réussite

Parcours pédagogique HuCA - Année scolaire 2025-2026

- 80 enseignants mobilisés
- Environ 2 400 élèves
- 7 conventions signées
- Création d'une vidéo de promotion des parcours (2025/2026)
- Nouveau livret jeune pour 2025/2026
- Lancement de la malle pédag'eau - FAIL 13
- Mise en ligne d'une nouvelle page web dédiée au projet « Parcours pédagogique »

Production de nouveaux outils pédagogiques

- Choix du prestataire pour la conception du livret jeune
- Création d'un outil pédagogique et informatif en appui de « Retour à la source »

Mise en œuvre de l'appel à projets, lancé fin 2025 (phase 2), pluriannuel en résonnance aux nouvelles modalités de mise en œuvre de la stratégie ISEF dans son ensemble : suivi des conventions et partenariats pour une efficacité des actions soutenues.

Pour mémoire : le volet ISEF-déchets (Rivières Propres et conventions dédiées « adopt 1 spot » /réduction à la source) est traité dans la ligne relative au plan déchets HuCA. Les actions d'acculturation aux risques d'inondation relatives à la pose de repères de crue et à l'animation du réseau citoyen de sentinelles de crue le sont dans la ligne dédiée à la culture du risque.

A noter : des subventions globales à la baisse depuis le nouveau programme de l'Agence de l'eau. La part d'autofinancement de l'EPAGE sera amenée à être augmentée significativement pour continuer à aider à la même hauteur les actions labellisées.

Envisageable pour 2026

450 000 à 500 000 €

Sujets dont les dépenses sont imputées en fonctionnement (cadre de dépenses statutaires)



Orientations stratégiques 2024-2026

Qualité des cours d'eau et des eaux souterraines



Apporter une vision globale et claire sur les problématiques de la qualité des eaux. A noter que l'EPAGE HuCA agit en tant qu'observateur de l'état des milieux aquatiques et animeur dans les démarches d'amélioration.

Développer l'action de coordination de l'EPAGE, ainsi que d'identification et d'activation des leviers, en lien avec les projets d'aménagement et la restauration des cours d'eau, notamment la réalisation du futur parc des Aygalades.

Agir concrètement et en partenariat avec les acteurs du territoire (industriels, agricoles, collectivités, etc.) pour l'amélioration de la qualité des eaux.

Réalisé en 2025 : à retenir

Dernière année du suivi 2024-2025 :

- 4 campagnes RSQE sur le bassin versant de l'Huveaune pour la physico-chimie et la bactériologie eau et sédiments.
- 1 campagne pour la biologie.

Finalisation et conclusions de l'étude sur la qualité des eaux de la carrière des Plâtrières à Roquevaire.

Réunions et actions sur les sujets liés aux Aygalades (avec la DREAL, la DDTM, l'Agence de l'eau, la Métropole, les communes, etc.).

Une commission « ressource en eau, qualité, déchets », une commission spécifique Bassin versant Aygalades, et des réunions de concertation menées pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat de Baie.

Réalisation d'analyses dans le cadre des tests de remise en eau des Aygalades, pour analyser l'impact de ces apports sur le volet « qualité des eaux ».

Renforcement du partenariat avec la Métropole sur le petit cycle : assainissement et pluvial, réflexions stratégiques, suivi des signalements et des actions en lien avec la qualité des cours d'eau.

Travail sur le protocole pollution, permettant de coordonner la gestion des pollutions d'urgence avec plus d'efficacité.

Dépensé en 2025

110 000 €

et 80 000 € réalisés mais non facturés en 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-20008474-20251219-2025_84-DE

2026

Planifier

Rechercher

Recrutement en 2026 d'un(e) chargé(e) de missions « qualité des eaux et déchets ».

Réalisation d'une synthèse de communication sur les résultats du RSQE pour la période 2024-2025, et réflexion sur les suites à donner.

Sur la base des suivis menés, construction d'un plan d'actions pluriannuel pour l'amélioration de la qualité des eaux et des sédiments sur le territoire HuCA, avec un focus sur certains secteurs spécifiques (le Fauge dans la ZI des Paluds, par exemple).

Bassin versant des Aygalades : poursuite de l'animation d'une commission dédiée, avec un focus sur le volet qualité, en lien avec les partenaires techniques (IMBE et Métropole, notamment).

Engagement de discussions et d'études visant à la dépollution de friches industrielles, notamment sur le bassin versant des Aygalades, avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Partenariats techniques et financiers dans le cadre de projets d'études portés par d'autres instances, notamment l'étude projetée par l'IMBE sur le Jarret.

Poursuite du renforcement du partenariat avec la Métropole sur le petit cycle, avec notamment la mise en œuvre d'actions communes en lien avec la qualité des cours d'eau, ainsi que la capacité à mettre en place des interventions d'urgence (pollutions, etc.).

Poursuite du partenariat avec le PNR Sainte-Baume sur le sujet qualité-ressource, notamment dans le cadre de la recherche de microplastiques dans les eaux souterraines.

Réflexion sur la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines et début d'instrumentation (cf. section « ressource »).

Les actions « qualité » sont subventionnées entre 30 % et 70 % par l'Agence de l'eau.

Envisageable pour 2026

100 000 €

(dont 80 000 € reliquats 2025)

Sujets dont les dépenses sont imputées en fonctionnement (cadre de dépenses statutaires)

Orientations stratégiques 2024-2026

Réalisé en 2025 : à retenir

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 013-20008474-20251219-2025_84-DE

Besoin
Levaisut

Poursuite des actions du PLDA (plan de lutte contre les déchets abandonnés.)

Structuration des intervenants HuCA sur ce sujet à mener.

Automne 2026 : pilotage de la 11^e édition de l'opération « Rivières Propres ».

Poursuite des actions de nettoyage ciblées : notamment sur le secteur aménagé du projet Heckel, et réflexion sur la remise en place d'un marché de nettoyage sur certains sites.

Installation de nouveaux filets à déchets, notamment dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de La Ciotat (cf. ligne dédiée), et poursuite des réflexions sur le Jarret et les Aygalades (cf. fiche-action Contrat de Baie).

Participation au COLAD (Comité opérationnel de lutte contre les abandons de déchets), animé par le procureur de la République.

Poursuite du pilotage du plan déchets HuCA et contribution à la mise en synergie des acteurs impliqués sur cette thématique, notamment dans le cadre de la convention CITEO. Partage d'expériences et analyse des pratiques.

Contribution aux réflexions sur les plans déchets du Parc national des Calanques, de la Métropole et de la Ville de Marseille.

Développement du lien avec le volet ISEF...

Envisageable pour 2026

150 000€



Plan déchets cours d'eau

Faire évoluer et adapter le Plan Déchets, sa mise en œuvre, les financements des actions et la coordination des acteurs, pour le rendre plus efficient.

Poursuivre notre action, et notamment ce qui fonctionne, sur cette problématique complexe.

A noter que cette action reste volontariste, et mérite d'être valorisée, tout en rappelant les responsabilités de chacun.

Extension de la démarche à l'ensemble du territoire HuCA.

S'appuyer sur les actions de terrain et concrètes pour expliquer, communiquer et faire effet de levier.

Actions structurées autour :

- La sensibilisation (lien ISEF)
- D'actions curatives (nettoyage, piégeage, etc.)
- D'actions préventives (réduction à la source).

Début 2025, le constat est partagé de notre bonne connaissance de la problématique (lieux de décharges, points noirs, type de déchets, provenance, etc.) ; il s'agit pour la suite de maintenir notre suivi à l'appui d'une caractérisation systématique et du renseignement de la plateforme « ReMed zéro déchets plastique en Méditerranée » et d'accentuer toute action et dynamique permettant d'amoindrir la quantité de déchets impactant les milieux aquatiques du territoire.

Poursuite du partenariat EPAGE HuCA - CITEO, permettant l'obtention d'un soutien financier à hauteur de 66 000 € pour l'ensemble de notre plan déchets.

Atelier dédié à la concertation sur les actions du plan déchets HuCA lors de la commission « ressources et qualité » du 6 février 2025.

Mise à jour du plan déchets HuCA pour son inscription au Contrat de Baie et mobilisation des financeurs : Agence de l'eau et CITEO.

Mise en œuvre de l'opération « Rivières Propres 2025 » - 10^e édition : 60 m³ de déchets collectés, 12 opérations ouvertes au grand public le week-end, 52 ramassages au total, 1 700 volontaires mobilisés.

Renfort du partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence sur cette édition, avec l'extension au territoire HuCA, l'animation et l'organisation d'événements spécifiques, ainsi que la production d'un support pédagogique grand public adapté.

Poursuite de la participation au Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD - procureur).

Mise en place d'un marché de nettoyage sur le secteur Heckel à Marseille, et nettoyage systématique réalisé en amont des opérations d'entretien de la végétation sur l'ensemble du territoire HuCA.

Poursuite de l'expérimentation de piégeage de déchets en cours d'eau à La Ciotat et installation d'un nouveau filet à Aubagne (voir ligne dédiée).

Mise en place d'une signalétique dédiée sur les ponts et passerelles aux abords de l'Huveaune, mettant en avant le lien entre les cours d'eau et la mer, avec le message : « Avec l'Huveaune commence la mer ».

Identification des zones de dépôts sauvages et prévention des rejets par l'aménagement et la végétalisation de zones sensibles (secteur Croix-Rouge).

Lien avec le volet ISEF pour travailler à l'échelle de secteurs particuliers : conventionnement notamment avec le CPIE et MerTerre.

Dépensé en 2025

137 000€
(hors filet de piégeage)

Sujets dont les dépenses sont imputées en fonctionnement (cadre de dépenses statutaires)



Orientations stratégiques 2024-2026



Actions de prévention des inondations « non structurelles »

Développer la culture et la conscience du risque au travers d'actions de terrain et de l'implication des citoyens, entre autres.

Contribution à l'information préventive, au suivi pendant et après les événements hydrométéorologiques.

Poursuite des contributions aux dispositifs de PCS, PLUi, SCOT, permis de construire.

Réalisé en 2025 : à retenir

Relevés de laisses de crue : 96 relevés ont été réalisés suite à l'événement du 24 septembre 2025, permettant de mieux comprendre les phénomènes de débordement et de ruissellement.

Participation à la cellule de veille hydrométéorologique, en partenariat avec Ménélik et la Métropole AMP, avec la mobilisation à tour de rôle de 4 agents HuCA, et partage de retours d'expérience.

Poursuite et animation d'un réseau de 20 sentinelles de crue depuis avril 2024, fournissant des informations en temps réel sur l'Huveaune et les Aygalades.

Une réunion a été organisée pour garder le réseau dynamique et motivé, faire un retour d'expérience sur l'utilisation des données transmises. Suivi régulier et activation du réseau à chaque épisode pluvieux significatif.

Six nouveaux repères de crue ont été installés sur les bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades (Auriol, Aubagne et Marseille). Un panneau explicatif a également été installé dans le centre de Roquevaire.

Poursuite de l'action-cadre d'acculturation au risque inondation du PAPI (cf. section ISEF), en lien avec les autres actions ISEF. Un atelier dédié a été organisé lors de la commission ISEF du 7 mars 2025.

Promotion et diffusion du film de sensibilisation aux bons comportements à adopter en cas d'inondation, lors de différents événements.

 **Dépensé en 2025**
12 500 €

(Levés de laisses de crues et valorisation film hors de cette enveloppe)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-20008474-20251219-2025_84-DE

2026

Planifier

Revoir

Poursuite de la réalisation de relevés de laisses de crues, en fonction des événements.

Animation et poursuite du réseau de sentinelles : poursuite du déploiement, organisation de réunions, et réflexion pour améliorer la précision des informations transmises.

Mise en place d'une vingtaine de repères de crue supplémentaires sur les bassins versants de l'Huveaune, des Aygalades et des territoires côtiers.

Mise en œuvre d'une communication associée, incluant notamment des outils de réalité virtuelle.

Poursuite de l'action-cadre d'acculturation au risque inondation dans le cadre du PAPI (cf. section ISEF), notamment dans le cadre de l'approbation de la phase 2 et en lien avec les orientations arrêtées lors de la commission ISEF du 7 mars 2025, avec l'appui de l'AAP ISEF 2026-2027.

Promotion et diffusion du film « Inondations ».

Actions subventionnées dans le cadre du PAPI (État).

A compléter dans le cadre de l'élaboration du BP2026

 **Envisageable pour 2026**
50 000 € (hors AAP ISEF)



Stratégie pluriannuelle pour chaque bassin versant

PAPI et Contrats de milieux : Suivi, élaboration et mise en œuvre

Développer et consolider notre vision transversale et pluriannuelle des enjeux de l'eau sur nos bassins versants.

Élaborer et suivre les contrats et feuilles de route à vision court, moyen et long terme.

Conforter notre rôle de fédération des acteurs du territoire, en articulation avec communes, Métropole et Provence Verte.

Se projeter techniquement et financièrement à l'appui des outils PAPI et autres Contrats.

Pilotage en interne HuCA des démarches

PAPI :

Finalisation du programme d'actions du PAPI, incluant l'organisation de comités de suivi technique et de comités de pilotage.

Dépôt du PAPI phase 2 auprès des services de l'État en juillet 2025 pour instruction (évaluation environnementale, consultation du public), et animation de sa mise en œuvre en parallèle.

Contrat de Baie :

Animation de commissions et rencontres thématiques et géographiques, ainsi que de réunions bilatérales.

Finalisation du programme d'actions du Contrat de Baie, concertation avec la Métropole AMP et les financeurs, et présentation au Comité d'Agrément du bassin RMC en juin 2025.

Présentation en commission des aides de l'Agence de l'eau le 17 décembre 2025. Contribution à l'organisation et à l'animation d'un Comité de Baie conjointement avec la Métropole AMP.

Actualisation de l'arrêté Comité de Rivière, en lien avec la mise à jour de l'arrêté Comité de Baie, instance de gouvernance couvrant l'ensemble des actions menées sur le territoire HuCA.

Subventions comprises entre 50 et 80 % pour la démarche PAPI.

Dépenses effectuées au titre statutaire (chapitre 2031).

Dépensé en 2025
85 000 €

pour PAPI et pas de dépense pour le Contrat de Rivière/
Contrat de Baie : réalisation en régie.

Pilotage en interne HuCA des démarches

PAPI :

Poursuite de l'instruction du dossier par les services de l'État et passage en Comité d'Agrément du bassin RMC.

Lancement anticipé des actions à maîtrise d'ouvrage HuCA afin de répondre aux objectifs fixés dans notre feuille de route.

Contrat de Baie :

Organisation de la signature du Contrat de Baie par les porteurs de projet et les financeurs au printemps 2026 (après les élections).

Communication sur la démarche et les actions inscrites.

Suivi de la mise en œuvre des actions, dans le cadre de commissions thématiques et géographiques.

Lancement des actions à maîtrise d'ouvrage EPAGE.

Subventions comprises entre 50 et 80 % pour la démarche PAPI.

Dépenses effectuées au titre statutaire (chapitre 2031).

Envisageable pour 2026
20 000 €

de dépenses pour le PAPI et
Contrat de Baie :

Sujets dont les dépenses sont imputées en investissement



Sujets stratégiques et/ou émergents



Orientations stratégiques 2024-2026

Explorer les pistes de travail, porter et organiser des débats, engager des réflexions, et mettre en œuvre des partenariats et actions-pilotes sur le terrain.

Adapter les actions menées face aux évolutions à venir à long terme sur notre territoire.

Principaux sujets :

- Changement climatique (impact sur nos différents champs d'actions, dont la végétalisation)
- GEMAPI et biodiversité
- Perception sociale
- Retour de l'Huveaune dans son lit à l'aval du barrage de la Pugette.

Réalisé en 2025 : à retenir

Poursuite des réflexions en interne et au sein de nos réseaux, au regard de l'évolution des démarches, projets et cadres réglementaires, ainsi que des perceptions et contextes politiques.

GEMA:

Réflexions, expérimentations et ajustements des projets en cours, afin de maximiser le taux de reprise des végétaux implantés dans le cadre des opérations de renaturation.

Poursuite du déploiement du volet « biodiversité » dans l'ensemble des démarches et projets, avec un approfondissement de la concertation dédiée.

Poursuite et mise en œuvre de la concertation sur le devenir du bassin de la Botte : développement d'un volet grand public renforçant le lien sensible avec les cours d'eau pour favoriser leur préservation.

Intégration de la désimperméabilisation dans divers projets, et expérimentation menée sur le parking d'Auriol.

Réalisation de chantiers expérimentaux, visant à l'éradication d'espèces exotiques envahissantes et au déploiement d'une ripisylve adaptée.

Changement climatique / ressource :

Poursuite du volet « changement climatique » du PTGE, avec le recours à des modèles hydroclimatiques régionaux et locaux permettant d'alimenter la démarche, ainsi que l'ensemble des autres thématiques traitées.

Lien renforcé avec la Chambre d'agriculture dans le cadre de la démarche ClimaXXI, visant à adapter les pratiques culturales du bassin versant de l'Huveaune face aux changements climatiques

Dépensé en 2025

 coûts associés intégrés dans nos démarches et marchés en cours.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-20008474-20251219-2025_84-DE

2026

Besoin
Réalisé

Changement climatique / ressource :

Poursuite du volet « changement climatique », notamment dans les expérimentations GEMA/PI et dans le cadre du PTGE, pour une prise en compte dans l'étude sur les volumes prélevables et dans l'élaboration du programme d'actions.

Élargissement de la thématique à l'ensemble des autres enjeux (inondation, biodiversité, végétation, agriculture, etc.) dans le cadre d'une étude sur l'impact du changement climatique sur les milieux aquatiques et les pratiques à adapter.

Travail en concertation avec différents partenaires, notamment la Ville de Marseille et au sein de réseaux tels que le RRGMA.

« Pugette-mer » :

Concertation avec la Ville de Marseille et la Métropole sur les objectifs et ambitions liés au retour de l'Huveaune dans son lit, en lien avec les impacts sur la qualité des plages du Prado.

Lancement d'un marché d'AMO pour identifier l'ensemble des enjeux à intégrer.

Saisine de l'AGAM à la suite de l'adhésion.

GEMA :

Poursuite de la réalisation de chantiers expérimentaux, visant à l'éradication d'espèces exotiques envahissantes et au déploiement d'une ripisylve adaptée.

Réflexions à engager et/ou développer autour des thématiques suivantes :

- Volet social et paysager,
- Eau dans les sols,
- Eau et forêt,
- Trame turquoise.

Envisageable pour 2026



50 000 €

Sujets dont les dépenses sont imputées en investissement

Orientations stratégiques 2024-2026

Réalisé en 2025 : à retenir

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Document 2026

Planer le visuel

PTGE :

Partage de l'état des lieux lors de la commission « ressource en eau » du 6 février 2025.

Élaboration des volumes prélevables en concertation avec les acteurs du territoire, présentés aux membres du CS lors de la réunion du 21 novembre 2025.

Poursuite de la concertation : 6 synthèses et plaquettes de communication produites, 1 webinar, 3 ateliers thématiques, 3 réunions avec les services de l'Etat, 1 rencontre avec ARKEMA, mais aussi participation à 3 événements sur la ressource.

Animation d'un panel citoyen sur 3 week-ends, dont l'avis a été partagé le 21 novembre aux membres du conseil syndical.

Communication et sensibilisation : Production d'un film sur la ressource en eau et diffusion/promotion.

Élaboration de l'outil « parcours numérique » pour informer et concerter sur le PTGE.

Etudes et démarches spécifiques :

- Basse vallée de l'Huveaune : étude hydrogéologique sur les interactions nappe-rivière entre Aubagne et Marseille-La Barasse, en partenariat avec ARKEMA (convention de partage de données et de coopération signée en sept-25),
- Secteur Jarret et Aygalades : expérimentation de soutien hydrologique à partir du canal de Marseille menée à l'été 2025 et conclusions.

Poursuite des suivis sécheresses et assecs, jaugeages, participation au Comité ressource de la préfecture, échanges avec les services de l'Etat pour adaptation de l'arrêté cadre sécheresse.

Étude réalisée avec le BRGM pour qualifier les interactions écoulements souterrains-surfaciques et poursuite du suivi quantitatif mis en place sur 15 sites).

Financement : subventions de 80 % pour le PTGE. Dépenses effectuées au titre statutaire (chapitre 2031).

Dépensé en 2025

Sur l'ensemble des sujets

354 000 € dont 200 000 €

PTGE

Enviseable pour 2026

400 000 €

29

Ressource en eau

Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE)



Préserver ensemble
nos nappes et nos rivières :
une responsabilité partagée !

Page internet PTGE

<https://www.epegehuca.fr/le-bassin-versant-de-lhuveaune/milieux-aquatiques/le-ptge-projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-leau/>

Parcours Numérique

<https://parcours-ptge-huveaune.eclectic-experience.com/>

Sujets dont les dépenses sont imputées en investissement

Orientations stratégiques 2024-2026

Réalisé en 2025 : à retenir

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Mis à jour le 19/12/2026

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Besoin
Réalisé



Gestion restauration entretien des cours d'eau GEMAPI

Vision par les techniciens de rivière (maîtrise d'œuvre) d'une gestion à l'échelle des bassins versants, mise en œuvre d'une analyse fine sur les sujets gestion restauration qui prend en compte une efficacité des interventions maîtrisant les coûts.

Consolidation de la concertation, lien avec les riverains, les acteurs privés-publics fait sur la question de la gestion des cours d'eau.
Confortement de la coordination avec les propriétaires et les communes quant à la répartition des rôles et le portage des interventions.

Confortement de notre forte présence terrain, notre proximité et notre réactivité : la compétence relative à la restauration et gestion des cours d'eau constituant « le fondement » et la première étape de notre politique et de nos interventions.

Gestion des signalements et réalisation de campagnes d'interventions à l'appui des PPGE (Plans pluriannuels de gestion et d'entretien des cours d'eau) et des DIG (Déclarations d'intérêt général), surveillance, suivi des cours d'eau.

Interventions sur l'ensemble des cours d'eau concernés par une DIG (5 au total)

Lancement de la démarche d'harmonisation en une seule DIG des 3 DIG existantes couvrant le bassin versant Huveaune, permettant de travailler sur un total de 3 DIG en 2027.

335 Kml de cours d'eau couverts.

Mobilisation en post crue de l'équipe terrain et visites de tous les points à enjeux du périmètre de l'EPAGE HuCA.

Données crue du 21 septembre 2025
2 jours de visite - 161 points visités - 19 chantiers urgents déployés :

- 84 abattages d'arbres dangereux
- 371 m³ de bois mort retirés
- 23 embâcles retirés
- 7 m³ de déchets évacués

Entretien annuel PPGE
226 interventions

- 282 retraits d'embâcles
- 716 m³ de retrait d'accumulations de bois
- 5 555 m² d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) traitées
- 3 840 m² d'atterrissements traités
- 77 000 m² de berges débroussaillées
- 277 arbres et arbustes plantés
- 96 m³ de déchets retirés

187 signalements (déchets, pollutions, urbanisme, etc.) reçus et traités.

Dépensé en 2025
490 000 € (EDEA)
(réalisation: 90%).

Envisageable pour 2026
550 000 € HT

Vigilance sur les baisses de subventions -

dépenses effectuées au titre Statutaire (chapitre 2312).



A l'échelle de bassins versants ou sous-bassins : Stratégie - études - schémas directeurs

Au travers d'une vision et d'une analyse globale, identifier des problématiques locales afin de faire ensuite émerger des études et travaux opérationnels.

Actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI et du Contrat de Rivière, ou selon des besoins émergents.

Poursuite des études engagées en 2024.

Démarrage d'un certain nombre de nouvelles études.

Nouveau secteur étudié en 2025 : Gaderonne

Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route.

Mobilisation de l'accord-cadre GEMAPI ou marchés spécifiques.

Subventions au minimum de 50%.

Dépenses effectuées au **titre statutaire** (chapitre 2031).



Dépensé en 2025
500 000 € HT



Envisageable pour 2026
700 000 €



Etudes GEMAPI pré-opérationnelles sectorielles (jusqu'à l'AVP)

Proposer et mettre en œuvre, en concertation, des aménagements permettant de répondre en synergie aux enjeux d'inondation et de qualité des milieux aquatiques, et également de cadre de vie-mobilité dès que possible.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI et du Contrat de Rivière, ou selon des besoins émergents.

L'EPADE a contribué de façon très assidue aux avancées sur les projets de Voie Verte Huveaune (Métropole) et du Parc des Aygalades (EPAEM Euroméditerranée).

Cette contribution a notamment été réalisée au travers de la participation à l'ensemble des instances techniques de ces 2 projets et au jury pour le choix du groupement de maîtrise d'œuvre du parc des Aygalades.

Pour mémoire, le projet de réalisation du parc des Aygalades a été positionné dans le PAPI-phase 2 pour financement par l'Etat à hauteur de 27 M€.

Contribution également au Val'Tram, parmi d'autres.

Sollicitation pour appui, avis sur de nombreuses procédures et démarches.



Accompagnement des projets portés par d'autres maîtres d'ouvrages, en lien avec les milieux aquatiques

Mise à profit de notre expertise sur des projets complexes et transversaux en matière de milieux aquatiques, inondations et cadre de vie.

L'EPADE a contribué de façon très assidue aux avancées sur les projets de Voie Verte Huveaune (Métropole) et du Parc des Aygalades (EPAEM Euroméditerranée).

Cette contribution a notamment été réalisée au travers de la participation à l'ensemble des instances techniques de ces 2 projets et au jury pour le choix du groupement de maîtrise d'œuvre du parc des Aygalades.

Pour mémoire, le projet de réalisation du parc des Aygalades a été positionné dans le PAPI-phase 2 pour financement par l'Etat à hauteur de 27 M€.

Contribution également au Val'Tram, parmi d'autres.

Sollicitation pour appui, avis sur de nombreuses procédures et démarches.

Sujets dont les dépenses sont imputées en investissement et fonctionnement



Etudes, Maîtrise d'œuvre et travaux GEMAPI, à partir de la phase AVP



[Dans le cadre de la convention de délégation GEMAPI avec la Métropole AMP.](#)

Suivi-entretien-évaluation de nos aménagements GEMAPI et «vie des aménagements»



Orientations stratégiques 2024-2026

Poursuivre le portage de projets de restauration, de réduction du risque inondation en lien avec le cadre de vie.

Mettre en œuvre des aménagements qui répondent en synergie aux enjeux d'inondation et de qualité des milieux aquatiques, de cadre de vie-mobilité (conventions spécifiques sur les volets «hors GEMAPI»).

Concevoir et ajuster les projets en concertation avec le territoire et les nouveaux enjeux.

Identifier et engager de nouveaux projets.

Mener un entretien coordonné avec les acteurs concernés de nos aménagements GEMAPI, afin que celui-ci soit adapté aux usages du lieu ainsi qu'au changement climatique.

Valoriser les aménagements et retours d'expérience dans le cadre de nos actions ISEF et communication.

Et aussi :

- Renforcer l'acceptabilité et la qualité des projets d'aménagement des cours d'eau par une présence humaine dédiée sur les sites les plus sensibles.
- Structurer un appui transversal aux équipes projets, complémentaire aux compétences techniques, centré sur la concertation, la médiation, la pédagogie et la sensibilisation des usagers.
- Sécuriser les phases de travaux et de post-travaux par une gestion proactive des relations avec les riverains, usagers, collectivités et partenaires.
- Péréniser la présence dans l'équipe HuCA d'un chargé de mission dédié, garant du dialogue territorial, du suivi des bonnes pratiques et de la prévention des conflits sur le terrain.
- Mettre en place des partenariats, des animations sur le terrain, des équipements participatifs, incitant à un usage respectueux, conscient et convivial des sites aménagés par HuCA.

Réalisé en 2025 : à retenir

Finalisation d'une dizaine d'AVP.

Finalisation du chantier sur le secteur Heckel à Marseille et du chantier Aubagne-Parc de l'Huveaune.

Lancement des chantiers sur Camp de Sarlier et Auriol

Poursuite des projets inscrits à notre feuille de route.

Gestion des sujets pollution et accompagnement poussée des travaux dans le cadre d'un dialogue avec les citoyens.

Organisation de la future gestion des sites.

Dépensé en 2025

5.1 M €

Finalisation du suivi du parc de la confluence à Auriol : végétation et habitats, social, biologique, physicochimique etc. Suivi et entretien de 40 sites de génie écologique.

Poursuite des dispositifs de suivi-évaluation sur Aubagne-Parc de l'Huveaune et sur Heckel.

Déploiement d'un panel d'actions relatives à la vie des aménagements à l'appui du chantier d'Aubagne (plantations participatives, dialogue avec les riverains, panneaux d'information, fresques céramiques collectives etc.) et à l'appui de la livraison d'Heckel (visites, réflexion sur la mise en place d'ombrières en canne de Provence...)

Mise en place des modalités d'entretien, d'usages des sites, en lien avec la Métropole et les communes.

Dépensé en 2025

20 000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Document 2026

Besoin
Réussite

Envisageable pour 2026

1.6 M €

Finalisation des travaux sur Auriol et Camp de Sarlier

Lancement de nouvelles études (notamment de maîtrise d'œuvre) dans la continuité de notre feuille de route

Dépenses et recettes au titre de comptes de tiers dédiés.

Envisageable pour 2026

100 000 €

Sujets dont les dépenses sont imputées en investissement



Réduction de vulnérabilité inondation : diagnostics et accompagnements travaux



Dispositifs expérimentaux de piégeage de déchets en cours d'eau



Déployer le dispositif « Inond'Action », à l'appui d'une communication claire, en le positionnant comme un complément aux travaux de réduction des débordements des cours d'eau et comme responsabilité de chacun.

Positionner clairement « Inond'Action » dans la stratégie « culture du risque » et y démontrer son importance dans la gestion des contrastes entre inondations et sécheresses.

Orientations stratégiques 2024-2026

Réalisé en 2025 : à retenir

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Besoin
Réalisé

2026

Poursuite de la réalisation des diagnostics auprès des particuliers, des entreprises et des ERP (Établissements recevant du public). Objectifs: 400 diagnostics en 2026.

Déploiement de la communication pour mobiliser les bénéficiaires : campagne de 25.000 courriers fin 2025

En 2025 :

- 6 logements collectifs
- 213 logements individuels
- 75 entreprises
- 45 bâtiments publics.

9 accompagnement travaux (8 particuliers + 1 entreprise)

Intégration de l'aléa ruissellement aux conditions d'éligibilité au dispositif.

Publipostage massif auprès des propriétaires de logements.

 **Dépensé en 2025**
300 000 €

 **Envisageable pour 2026**
300 000 €

Cf. Orientations du « plan déchets ».

Accompagner l'expérimentation de ces dispositifs par de la pédagogie.

Il s'agit du volet investissement de la mise en œuvre du « Plan déchets ».

Poursuite de la mise en œuvre du marché conception-réalisation-expérimentation-suivi avec Pollustock.

Suivi et entretien du filet à la Ciotat :

12 m3 de déchets interceptés avant la mer, avec une caractérisation réalisée !

Suivi et entretien du filet sur le Fauge :

4 m3 de déchets interceptés avant la mer, avec une caractérisation réalisée !

Installation d'un filet sur le Merlançon d'Aubagne.

 **Dépensé en 2025**
115 000 €

Poursuite de l'installation de dispositifs : à Aubagne, Jarret, Aygalades.

Déploiement d'un partenariat avec la Ciotat pour installation de nouveaux dispositifs.

Exploitation et suivi de l'expérimentation des filet déchets à la Ciotat et à Aubagne.

Co-financé par l'Agence de l'eau et par CITEO.

 **Envisageable pour 2026**
100 000 €

IV.3 Remboursement de la dette en 2026

La dette de l'EPAGE au 01/01/2026 s'élève à **487 534 € (+ 1,7 M€ MAMP)** soit **2 187 534 €**.

Dans le cadre du Budget 2026, la somme de **36 575€** sera consacrée au remboursement de la dette, dont **13 880 €** pour les intérêts et **22 695 €** pour le capital. Sous réserve de l'actualisation des taux variables.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, l'avance exceptionnelle de la Métropole (1,7 millions d'€) est à noter. Son remboursement est à prévoir en 2026.

IV.4 Recettes pour 2026

IV.4.1 Subventions

Comme déjà évoqué, les dispositifs contractuels de **Contrat de Baie et de PAPI** sont associés à l'attribution de subventions.

Outre quelques subventions attribuées dans le cadre des Contrats de Rivière (de transition) et de PAPI phase 1 encore en cours, les dispositifs de Contrat de Baie et de PAPI-phase 2 nous permettent de pouvoir inscrire à notre BP2026 un certain nombre de subventions.

A noter qu'au titre du Contrat de baie, à ce jour, environ 40 % de subventions sont prévues pour les 31 115 000 € d'actions prévues par HuCA. Les plans de financement doivent encore être stabilisés. Pour le PAPI, c'est une moyenne de 76% de subventions attendues sur les 17 093 100 € d'actions prévues par HuCA.

L'EPAGE perçoit également des subventions de la part du **Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud, et par le biais du Fonds Vert (État)**, mais comme évoqué en première partie, des incertitudes existent à leur sujet. L'élaboration du Budget Primitif sera faite selon les principes de sincérité et selon les attributions de subventions formalisées.



Visite secteur Heckel – ANEB – 1^{er} octobre 2025



Commission ressource en eau – 6 février 2025

IV.4.2 Contribution des membres au titre de l'année 2026

La contribution des membres de l'EPAGE pour l'année 2026 sera établie précisément dans le cadre du Budget Primitif. Pour mémoire, les statuts définissent un **plafond de 10 000 €** pour la contribution statutaire de la CA Provence Verte.

La contribution de la Métropole sera ajustée sur la base de **l'enveloppe définie** en concertation avec celle-ci (4,4 M€ (+ ou - 200k€)) afin d'être en cohérence avec les autres dépenses de taxe GEMAPI effectuées en faveur des autres Syndicats et Directions Métropolitaines. La contribution proposée sera celle associée à la mise en œuvre de **la feuille de route 2026** projetée et à **l'autofinancement résiduel** nécessaire suite aux négociations par l'EPAGE des plans de financement avec ses autres partenaires. La feuille de route projetée à ce jour par l'EPAGE sera ainsi ajustée au besoin.

A noter le besoin d'inscrire le remboursement de l'avance exceptionnelle de 1,7 M€.

Au-delà de la contribution statutaire, les montants de la contribution annuelle de la Métropole dans le cadre de la **convention de délégation** sera ajustée en fonction des versements déjà sollicités et des dépenses prévues, ceci au titre de la compétence GEMAPI, et en concertation avec la Métropole. À ce titre un avenant à la convention de délégation de compétence pourra être établi.

D'autres recettes seront perçues dans le cadre de **conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage ou de quasi-régie** pour les volets assurés par HuCA hors cadre classique statutaire et délégation (exemples: autofinancement résiduel et TVA du volet "voirie, éclairage etc." du **projet Heckel à Marseille**). De même concernant la **Ville d'Aubagne** et le projet GEMAPI d'aménagement des berges de l'Huveaune dans le centre-ville et concernant le projet Auriolais le long des berges dans le secteur "Confluence".



Annexes

Études et travaux pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations



De l'entretien à la revitalisation globale : allier qualité des milieux et prévention des inondations

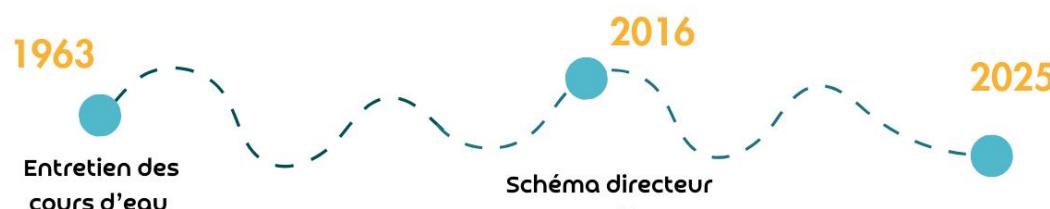
Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Besoin
Levivisit



Assurer l'écoulement des eaux et la sécurité

Comprendre le fonctionnement des cours d'eau et planifier les travaux

Travaux d'aménagement des cours d'eau

En complément de l'entretien, des aménagements au service de la qualité des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et du cadre de vie

Renaturer / revitaliser les cours d'eau

Améliorer le cadre de vie

Restaurer la continuité écologique

Ralentir les écoulements

Protéger contre le risque inondation

Développer la biodiversité

Restaurer le fonctionnement morphologique



Gestion des milieux aquatiques

Prévention des inondations



Des projets pour l'eau sur l'ensemble du territoire : les opérations portées par l'EPAge

Présentation dans les tableaux ci-après

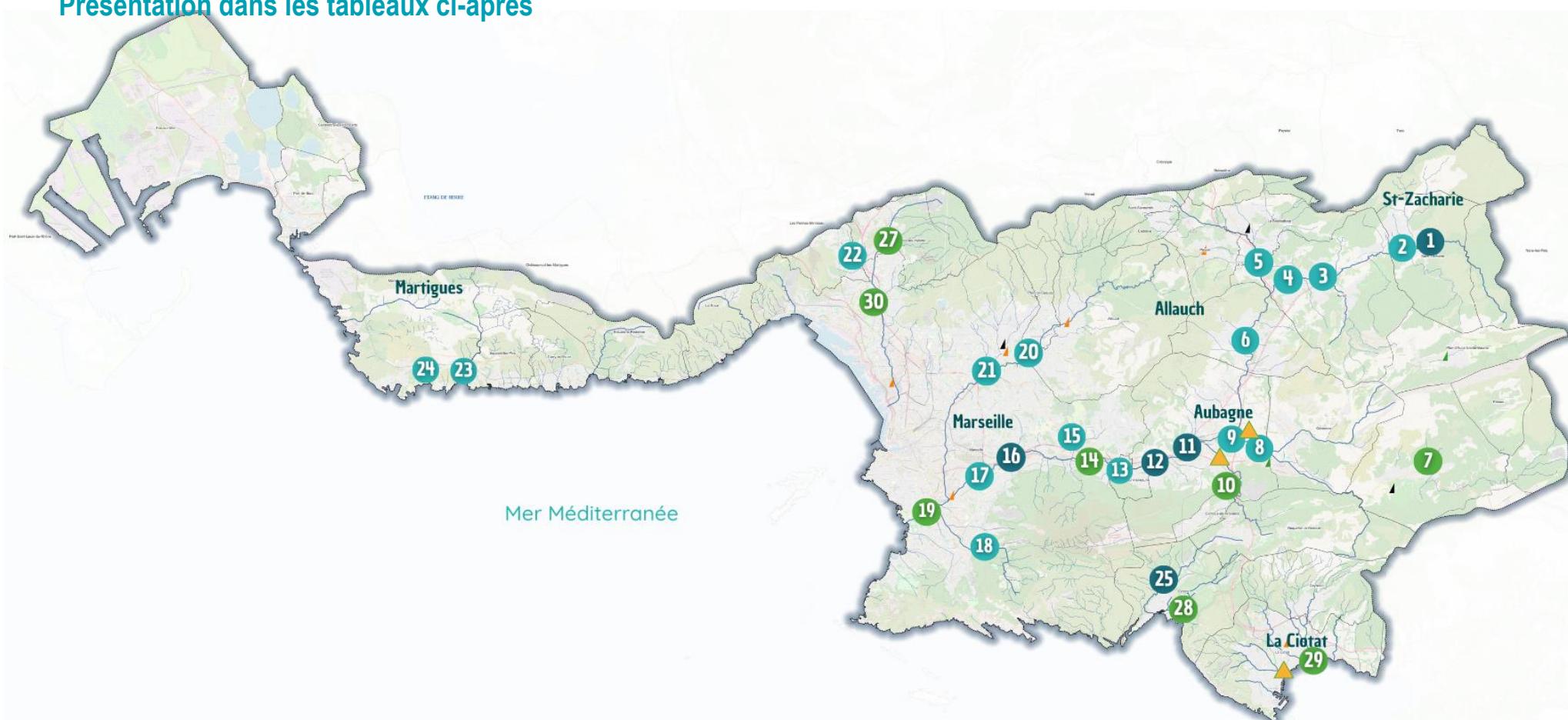
Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Berger Levrault



Programmé

En cours

Achevé

Projet inscrit au PAPI

Projet inscrit au contrat de Rivière,
Contrat de Baie ou Métropolitain

Dispositif de piégeage des déchets



Opération

Avancement 2025

Perspectives 2026

1

Restauration des berges de l'Huveaune à Saint Zacharie centre-ville

900 ml 

Projet abandonné sur demande de la commune, qui souhaite seulement travailler sur la valorisation d'un cheminement et de jardins partagés

Pas de suite envisagée à court terme.

2

Restauration des berges à l'aval du centre-ville à Saint Zacharie

200 ml 

Réalisation d'une étude approfondie sur le secteur, afin de formaliser la préconisation de travaux, après discussions avec la commune et les riverains concernés.

Présentation des conclusions à la commune ainsi qu'aux riverains
Décision sur les suites à donner

3

Parc de la confluence à Auriol : Suivi/entretien et finalisation de l'aménagement des berges

300 ml 

Recrutement d'une entreprise et réalisation des travaux sur un ensemble berge, voie verte et parking désimperméabilisé/paysager.
Validation du budget de l'opération et de prise en charge globale par la Métropole à l'appui du plan de financement GEMAPI/budget général.

Finalisation des travaux
Poursuite du suivi-évaluation du secteur, et de la mise en place de panneaux pédagogiques et de communication.

4

Décuvelage de l'Huveaune en aval de la traversée du centre-ville d'Auriol

400 ml 

Rédaction de l'Avant-Projet sur le scénario retenu en Comité de Pilotage.

Finalisation des études d'avant-projet,
Décision sur les suites à donner
En fonction travail sur une mission de maîtrise d'oeuvre complète dans l'objectif de réaliser des travaux

5

Travaux de réduction du risque inondation sur le Merlançon et le Grand pré à Peypin, La Bouilladisse et la Destrousse

600 ml 

Réception des études d'AVP et arbitrages sur les suites à donner :
COPIL Destrousse/Bouilladisse du 21/01/2025 : décision de poursuivre dans le cadre du PAPI.

Lancement de la mission de maîtrise d'oeuvre complète dans le cadre de l'avenant n°3 au PAPI

6

Travaux de réduction du risque inondation sur l'Huveaune à Roquevaire - secteur Malena - Pont de l'Etoile

800 ml 

Réception des études d'AVP et arbitrages sur les suites à donner :
COPIL Roquevaire du 27/01/2025 : décision de poursuivre sur le secteur MALENA.

En attente du positionnement de la copropriété dans le cadre du contentieux qui l'oppose au promoteur

7

Gestion du ruissellement à Cuges les Pins, au niveau du Vallon de Sainte-Madeleine

 Polé de Cuges les Pins

Pas de volonté en 2025 de la commune d'avancer sur ce sujet.

Lancement des études complémentaires sur le volet cours d'eau suite à sollicitation de la commune, qui souhaite avancer en 2026

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Berger Levault

Tronçons



 Linéaire-surface (ml)

 Projet inscrit au PAPI

 Projet inscrit au contrat de Rivière, Contrat de Baie ou Métropolitain

8

Renaturation du Fauge-Maire, parc urbain et mobilité douce au cœur des parcs d'activité d'Aubagne et de Gemenos



1300 ml

9

Renaturation du Fauge et gestion "zéro tuyau" des eaux pluviales dans le cadre de la création du Parc d'activités de Camp de Sarlier à Aubagne



700 ml

10

Aménagement GEMAPI sur le Merlançon de Roquefort



Sous BV du Merlançon

11

Restauration, valorisation de l'Huveaune et réduction de la vulnérabilité dans le Parc de la Botte à Aubagne



700 ml

12

Réduction du risque inondation par l'Huveaune entre Aubagne (Av. Barbaroux) et la Penne-sur-Huveaune



900 ml

Finalisation des études d'avant-projet et des expertises naturalistes.
Poursuite des négociations foncières avec l'ensemble des propriétaires.
Projet fondamentalement GEMA (restauration) et mobilité (véhicules, cycles et piétons).

Lancement des études PRO
Dossier réglementaire Loi sur l'Eau.
Poursuite des négociations foncières avec l'ensemble des propriétaires.
Travaux envisagés sur 2027 (si pas de nécessité de recourir à la DUP).

Finalisation des travaux.

Engagement de la réflexion et lancement des études sur le volet cours d'eau "aérien", intégrant notamment l'analyse du rôle du bassin de rétention existant et non entretenu.

Finalisation des travaux, plantations, et entretien de la zone.
Inauguration du site

Finalisation des travaux, plantations, et entretien de la zone.
Inauguration du site

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

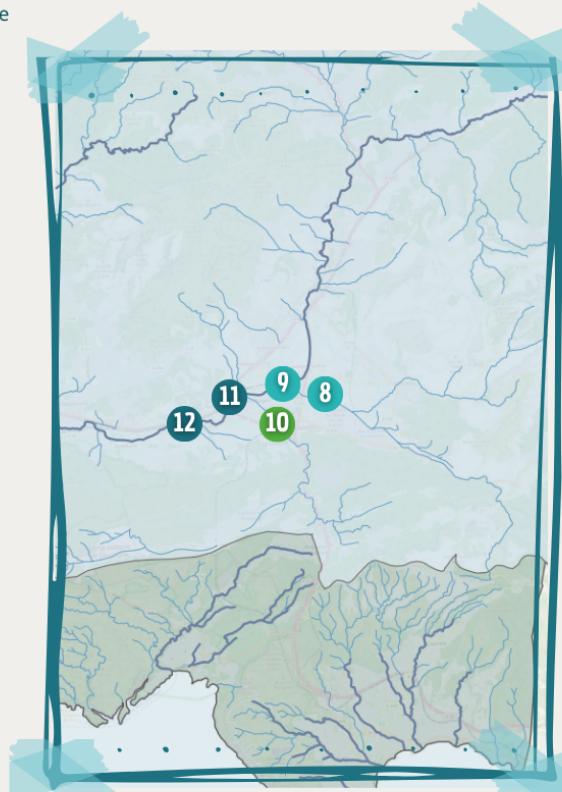
Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Bergier Levivier

Tronçons



Linéaire-surface (ml)

Projet inscrit au PAPI

Projet inscrit au contrat de Rivière, Contrat de Baie ou Métropolitain

Opération

Avancement 2025

Perspectives 2026

13

Découverte de l'Huveaune au niveau du parking du centre-ville à La Penne / Huveaune



14

Aménagement d'une zone d'expansion de crue sur le secteur St Menet-St Marcel à Marseille



15

Aménagement GEMAPI sur la Gaderonne à Marseille



16

Travaux de réduction de la vulnérabilité, de restauration et de la valorisation de l'Huveaune dans le secteur amont du Pont Heckel à Marseille



17

Réduction du risque inondation par l'Huveaune à Marseille - secteur Parc du vieux moulin - cité de la Gardanne



18

Aménagement GEMAPI sur la Gouffone à Marseille



19

Etude sur le tronçon Pugettemer dans la perspective d'un retour de l'Huveaune dans son lit



Rédaction de l'AVP sur le scénario retenu.
Discussion avec la ville de Marseille sur la question de la solidarité amont-aval

Décision sur les suites à donner

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

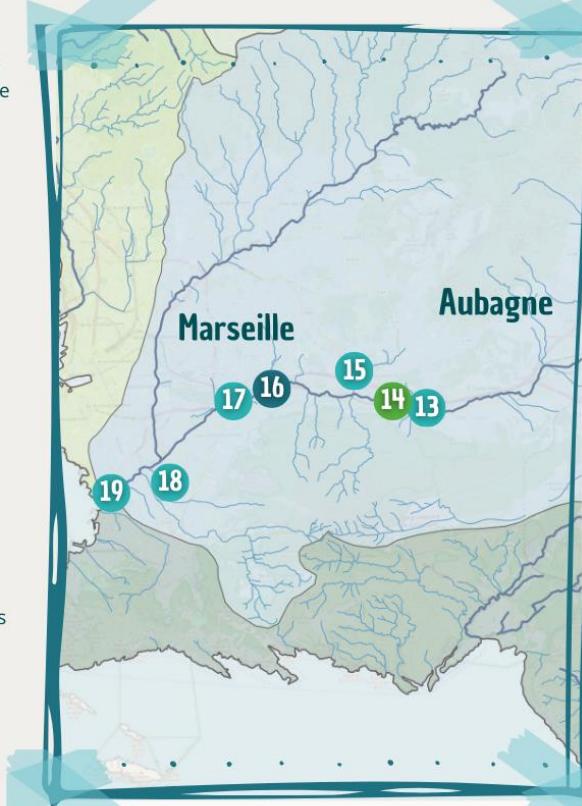
Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

Besoin
Levaisut

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Tronçons



Linéaire-surface (ml)

Projet inscrit au PAPI



Projet inscrit au contrat de Rivière, Contrat de Baie ou Métropolitain

Opération

Avancement 2025

Perspectives 2026

20

Réduction du risque inondation lié au Jarret dans le quartier Stanquin à Plan de Cuques et Marseille

 550 ml (Plan de Cuques) 

Finalisation des études de maîtrise d'œuvre (AVP et ACB/AMC).
Décision d'intégration des travaux à Plan de Cuques-Marseille amont dans le PAPI lors du COPIL (28/01/2025).

Lancement d'une mission de MOE complète

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025



Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

21

Renaturation du Jarret et désimperméabilisation de ses abords à Marseille, Frais Vallon - La Rose

 1700 ml 

Intégration d'une partie des travaux dans le PAPI (confluence Grave-Jarret) suite à la décision du COPIL du 31/01.
Nouvelle concertation avec la commune et la population.

Rédaction de l'AVP sur le scénario retenu.

22

Aménagement GEMAPI sur les Cadenaux sur les Pennes-Mirabeaux

 Sous BV des Cadenaux 

Mise en œuvre des actions prévues dans le schéma directeur.

Mise en œuvre des actions prévues dans le schéma directeur.

23

Étude du fonctionnement hydrologique et sédimentaire de la roselière de Boumandariel à Martigues

 A l'échelle du BV drainant de la zone humide 

Réalisation des premières études sur le fonctionnement de la zone humide

Finalisation de l'étude visant à comprendre le fonctionnement hydrologique et hydromorphologique du Grand Vallat, évaluer le potentiel phyto-épuratoire de la roselière et sa ripisylve, établir un plan de restauration de la zone humide.

24

Réduction de l'aléa inondation par ruissellement au droit du quartier des Bastides sur la commune de Martigues

 1600 ml 

Intégration d'une partie des travaux dans le PAPI (COTEC du 30/01/2025).
Rédaction de l'AVP sur le scénario retenu.
Nouvelle concertation avec la commune et la population.

Finalisation de l'AVP sur le scénario retenu.

25

Aménagements visant à réduire le risque inondation dans le secteur Braye-Mussuguet à Cassis

 Sous BV des Braye 

Élaboration du schéma directeur GEMAPI.

Décision sur les suites à donner

26

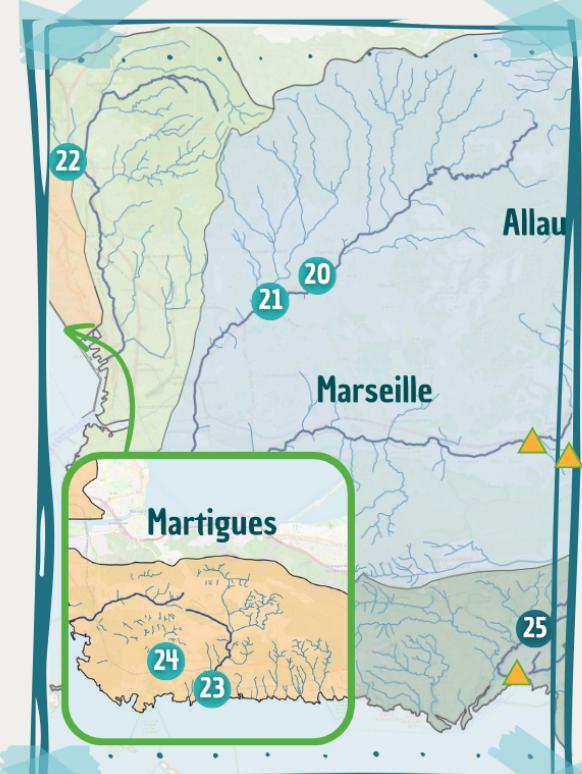
Dispositifs expérimentaux de piégeage de déchets : 3 sites pilotes

 Opération ponctuelle 

Gestion et suivi du dispositif sur le site de la Ciotat et du Fauge

Poursuite de la pose des filets (Merlançon, Jarret, Aygalades...), gestion et suivi du dispositif sur les sites équipés.

Tronçons



Linéaire-surface (ml)



Projet inscrit au PAPI



Projet inscrit au contrat de Rivière, Contrat de Baie ou Métropolitain



Dispositif de piégeage des déchets

Opération

Avancement 2025

Perspectives 2026

27

Etude ZEC complémentaire : secteur Caravelle/vallon du Maire



400 ml (Septème les vallons)

Intégration de la fiche action dans le PAPI (avenant n°3)

Travail sur le cahier des charges et lancement de la mission de maîtrise d'oeuvre
Traitement du volet hydraulique mais aussi qualité

28

Aménagement GEMAPI sur la Rostagne à Cassis

BV de la Rostagne



Sollicitation officielle de la commune sur la nécessité de trouver des solutions de maîtrise de l'aléa inondation

Rédaction du cahier des charges avec les partenaires
Lancement d'un schéma directeur

29

Aménagement GEMAPI sur la commune de la Ciotat

Sollicitation officielle de la commune sur la nécessité de trouver des solutions de maîtrise de l'aléa inondation

Rédaction du cahier des charges avec les partenaires
Lancement d'un schéma directeur

30

Étude sur le transport sédimentaire sur le bassin versant des Aygalades

Rédaction du cahier des charges

Lancement de cette étude stratégique

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

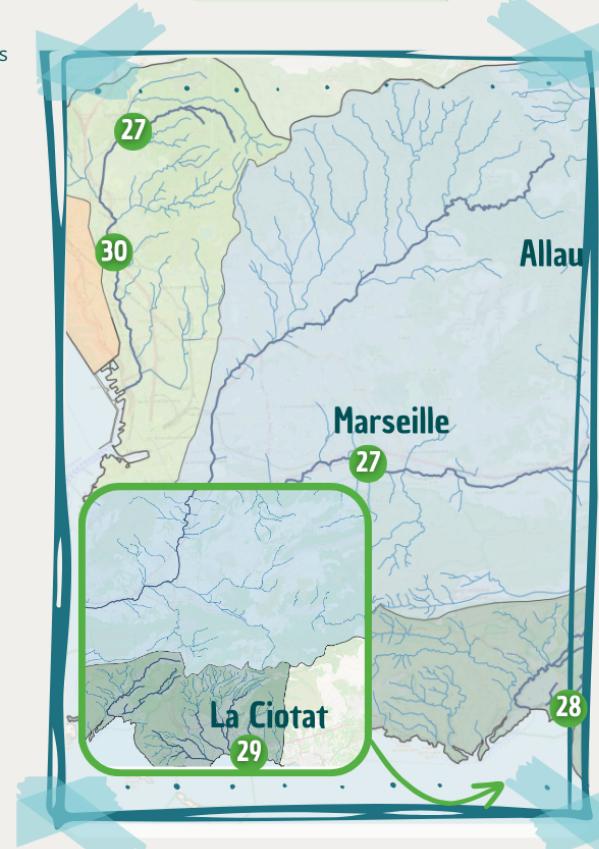
Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Besoin
Levisuit

Tronçons



Linéaire-surface (ml)



Projet inscrit au PAPI



Projet inscrit au contrat de Rivière, Contrat de Baie ou Métropolitain

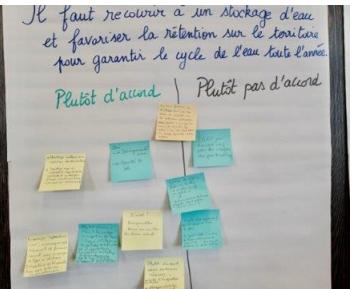


Dispositif de piégeage des déchets

Quelques images de temps forts organisés par l'EPAGE HuCA en 2025 :



Comité de pilotage PAPI,
avril 2025



Ateliers organisés lors de la commission ressource en eau et qualité des eaux, ressources, déchets – 06 février 2025



Présentation et visites organisées dans le cadre du Panel citoyen, pour la concertation grand public du PTGE – mars 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Besoin
Le résultat

Quelques images de temps forts organisés par l'EPAGE HuCA en 2025 :

Organisation de la 10^{ème} année de rivière propre, du 01/10 au 16/11/2025



Inauguration du parc de l'Huveaune en centre-ville d'Aubagne le 25 octobre 2025, 10 ans après la signature du 1^{er} Contrat de Rivière

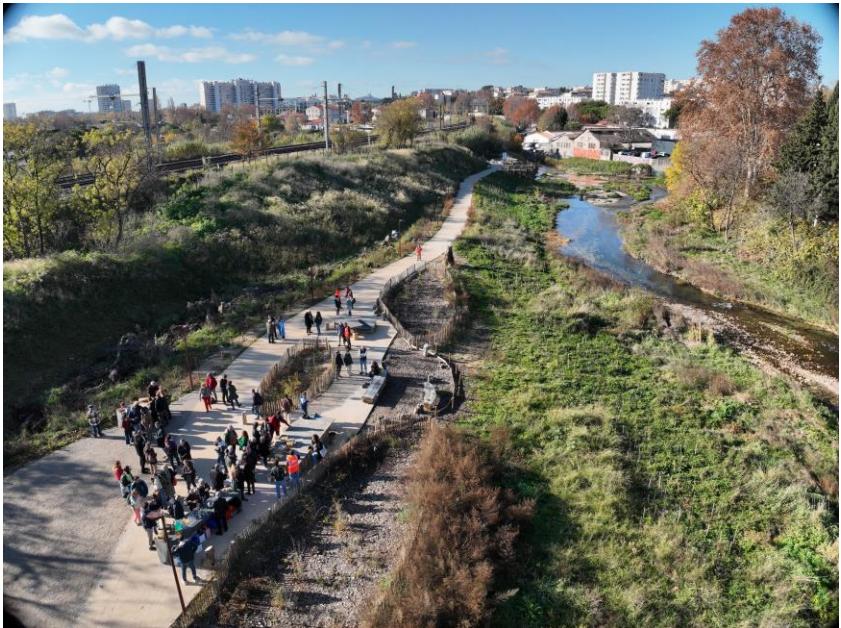
Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

Retour
Le résultat

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE



*Inauguration de la promenade de l'Huveaune à Marseille
secteur Heckel – le 8 décembre 2025*



Quelques images de temps futurs réalisés par l'EPAGE HuCA en 2025 :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

Berger Levivret

ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE



MARSEILLE. Les berges de l'Huveaune réaménagées

Après une restauration écologique à Aubagne, il est désormais possible de se balader le long de la rivière dans le quartier de la Pomme (11^e). Le chantier de renaturation de l'Huveaune terminé au bout de trois ans, ce nouvel espace a été inauguré ce lundi 8 décembre. Sur une longueur d'un kilomètre, les berges ont été replantées d'arbres, le lit de la rivière élargi pour permettre un nouvel accès au public, mais aussi éviter les inondations. Un nouvel appel à projet a été lancé par l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (Épage) HuCA, sur les bassins-versants Huveaune-Cottiers-Aygadale. M.R. PHOTO DR



Quelques images des contributions de l'EPAGE HuCA en 2025 :

Au-delà des missions qu'il réalise, l'EPAGE HuCA est régulièrement sollicité pour partager son **retour d'expérience** sur différentes thématiques, exercice auquel il se prête volontiers. Il participe également à **plusieurs réseaux professionnels**, dont le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques et GRAINE (Association Nationale des Elus de Bassin).

Quelques exemples !



Témoignage sur notre Plan Déchets et nos actions-phares avec l'ARBE



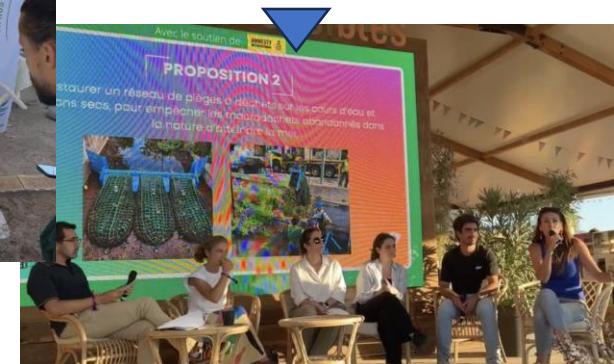
Présentation des actions menées en faveur de la mer et des milieux aquatiques lors du congrès international de l'IME (institut méditerranéen de l'eau)



Présentation de nos actions sur la qualité des eaux au GRAINE PACA



Stand au Delta Festival pour sensibiliser sur les enjeux de l'eau et pitch sur les filets déchets sur "la scène des possibles"



Présentation de la problématique des déchets abandonnés dans les milieux aquatiques auprès du "tour de France de la consigne" visant à la mise en œuvre de solutions de réduction à la source des déchets



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 013-200088474-20251219-2025_84-DE

Besoin d'informations

Quelques images des contributions fortes de l'EPAGE HuCA en 2025 (suite) :



Contribution à l'organisation et participation au congrès national de l'ANEB, ainsi qu'à la conférence "des rivières à la mer" de Capital Bleu. Plusieurs interventions sur divers sujets : organisation territoriale, ressource en eau, culture du risque inondation, restauration et cadre de vie, déchets etc.



A large infographic titled "Nos actions « cœur de métier » comme contributions en faveur de l'eau sur la terre, et bénéfiques pour la mer". It features various images of water management projects and a map of a coastal area. Logos for IME, H-CA, and Capital Bleu are present. A blue arrow points from the text above to this infographic.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

Besoin
Le résultat

ID : 013-20008474-20251219-2025_84-DE

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygalades

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 12

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

L'An deux mille vingt- cinq, le dix-neuf décembre, à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Véronique MIQUELLY, Carine PAILLARD Messieurs Pascal AGOSTINI, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMAN, Christian OLLIVIER, Olivier PAILLARD, et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. Didier REAULT à M. Laurent SIMON, M. Jean Marc MARTINEZ à M Marc DE CANAVA, M. André MOLINO à M Christian OLLIVIER, M Ollivier ARTUPHEL à M Pascal AGOSTINI

DÉLIBÉRATION N°3

OBJET : Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Monsieur Laurent SIMON, Président, rapporte,

Selon les modalités prévues par la loi, le Comité Syndical se réunit ce jour, dans le cadre de l'application de ses statuts en vigueur.

Est constitué un rapport, annexé à la présente délibération, présentant le contexte national et local, une rétrospective 2025, une analyse de la situation financière et fiscale de l'EPAGE, ainsi que les prospectives pour le budget 2026.

Nos orientations stratégiques, organisationnelles et budgétaires s'inscrivent dans la continuité de celles qui ont été approuvées. Elles s'appuient notamment sur les engagements validés par délibérations, en lien avec les feuilles de route des suites du Contrat de Rivière via le Contrat de Baie "2ème vague, de la terre à la mer",

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°3

1

ainsi que du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) à l'appui également de son avenant n°3.

Pour rappel, notre feuille de route repose sur un travail partenarial mené avec les membres de l'EPAGE HuCA, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et de ses missions associées. Cette feuille de route s'attache à répondre aux réglementations Européennes déclinées localement, ainsi qu'aux besoins locaux liés aux enjeux de l'eau sur notre territoire.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent SIMON, Président,

VUS

- L'article 11 de la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, instaurant, dans son titre II, le Débat sur les Orientations Budgétaires,
- L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
- Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 approuvant la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA, et les délibérations concernant ce dispositif,
- La délibération n°2 du 15 février 2024 concernant le bilan de contrat de rivière et l'élaboration d'un nouveau contrat pour les bassins versants du territoire de l'EPAGE HuCA,
- La délibération n°2023-309, Contrat de baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence Contrat de transition 2023/2024 du 6 avril 2023,
- La délibération du SMBVH n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades, et des actions à maîtrise d'ouvrage du SMBVH, et les délibérations suivantes concernant ce dispositif,
- Les délibérations n°2 du 4 juillet 2022 et n°4 du 3 juillet 2023 portant respectivement approbation des avenants 1 et 2 au PAPI des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades,
- La délibération FBPA-003-17020/24/CM de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 05 décembre 2024 portant approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025,
- L'arrêté inter-préfectoral du 24 août 2022 portant modification de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du syndicat mixte du bassin versant de l'Huveaune (SMBVH) devenant EPAGE Huveaune Côtiers Aygalades (HuCA) et délimitation de son périmètre d'intervention,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 relatif à la modification des statuts du SMBVH et à l'entrée en vigueur des statuts de l'EPAGE HuCA,

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°3

2

- La délibération n°1 du 19 décembre 2025 relative à l'approbation du Contrat de baie – 2^e vague « Des rivières à la mer » et du programme d'actions associé à maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°7 du 24 mars 2025, relative à l'approbation de l'avenant à mi-parcours du PAPI HuCA (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et de l'engagement des actions à maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE HuCA.

CONSIDÉRANT

- L'instruction Budgétaire et Comptable M57,
- La nécessité de poursuivre la réponse engagée aux enjeux relatifs aux inondations et aux milieux aquatiques sur les bassins versants Huveaune, Côtières, et Aygalades,
- Que l'EPAGE HuCA est porteur des dispositifs contractuels de Contrat de Rivière et du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), des démarches évoluant au fur et à mesure des besoins,
- Le travail poursuivi en 2025 avec les membres de l'EPAGE HuCA, et notamment avec la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI,
- La feuille de route pluriannuelle de l'EPAGE HuCA actualisée pour 2026,
- La convention de délégation de compétence GEMAPI entre l'EPAGE et la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Les dispositifs financiers d'attribution de subventions auxquels l'EPAGE est éligible, entre autres dans le cadre du Contrat de Baie ainsi que du PAPI,
- Le Rapport pour le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026 soumis à l'appréciation des membres du Comité Syndical.

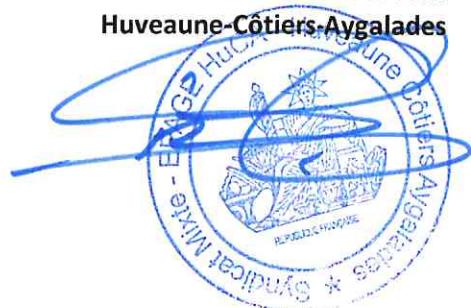
DÉLIBERE

ARTICLE UNIQUE : Prendre acte de la communication du rapport et du débat intervenu en séance du Comité Syndical sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune-Côtières-Aygalades



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°3

3

**DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône**

**EPAGE HuCA
Huveaune Côtières Aygalades**

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 12

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

L'An deux mille vingt- cinq, le dix-neuf décembre, à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Véronique MIQUELLY, Carine PAILLARD Messieurs Pascal AGOSTINI, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMAN, Christian OLLIVIER, Olivier PAILLARD, et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. Didier REAULT à M. Laurent SIMON, M. Jean Marc MARTINEZ à M Marc DE CANEVA, M. André MOLINO à M Christian OLLIVIER, M Ollivier ARTUPHEL à M Pascal AGOSTINI

DÉLIBÉRATION N°4

OBJET : Acquisition de locaux pour l'EPAGE HuCA

Monsieur Laurent SIMON, Président, rappelle,

Le bail locatif (3/6/9) des locaux actuellement occupé par l'EPAGE HuCA arrivant à sa seconde période de renouvellement le 31 août 2026, une recherche active de futurs nouveaux locaux, a été menée. La reconduction du bail ayant été écartée au regard entre autres de l'inadaptation de la surface actuelle (260 m²) au nombre d'agents (25) et des problèmes de stationnement rencontrés.

De nombreuses visites de locaux ont permis de préciser les attentes, à savoir des locaux adaptés à l'effectif de l'EPAGE, avec des facilités de stationnement pour les agents et les visiteurs, présentant sur une surface modulable ou évolutive et un espace extérieur.

Une opportunité d'achat s'est présentée, auprès de la SCI PCTD IMMO, pour un bâtiment indépendant d'une surface d'environ 500 m² répartie en R+1, sur une parcelle de 2 000 m², situé impasse des Fillois à AUBAGNE. Cette

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°4

1

Le montant de cette acquisition s'élève à 2 millions d'euros TTC, acte en main.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent SIMON, Président,

VUS

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT

- l'avis des domaines sur la valeur vénale N° dossier 2025-13005-86209 /Réf. N° dossier DS 27799670 en date du 17 décembre 2025

DÉLIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVER le projet d'acquisition de locaux tel qu'énoncé ci-dessus,

ARTICLE 2 : AUTORISER le Président à signer le compromis puis l'acte de vente pour un montant global de 2 000 000 € TTC.

ARTICLE 3 : AUTORISER le Président à contracter l'emprunt nécessaire au financement de l'acquisition pour un montant de 2 000 000 €.

ARTICLE 4 : AUTORISER le Président à engager toutes les démarches en lien avec la mise en œuvre du projet d'acquisition de ces locaux,

ARTICLE 5 : AUTORISER le Président à résilier le bail des locaux actuellement occupés.

POUR EXTRAIT CONFORME,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune-Côtiers-Aygalades



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°4

2



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 16/12/2025

o PÔLE GESTION PUBLIQUE

Division de l'évaluation domaniale et de la gestion des patrimoines privés

La Directrice régionale des Finances publiques de PACA et du département des Bouches-du-Rhône

Pôle d'évaluation domaniale

à

16 Rue Borde

13008 MARSEILLE

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX HUVEAUNE-COTIERS-AYGALADES (EPAGE HUCA)

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Delphine RIZZA

delphine.rizza@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06.25.93.84.82

N° dossier 2025-13005-86209

Réf. N° dossier DS 27799670

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr



Nature du bien : Immeuble de bureaux - neufs

Adresse du bien : Impasse des Fillols, 13400 Aubagne

Valeur : 1 425 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

Affaire suivie par : Mme BONO ALEXA, Responsable du Pôle Administratif et Financier

2 - DATES

de consultation :	24/11/25
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	15/12/25

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input checked="" type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE HUCA) souhaite acquérir un bâtiment en R+1 situé impasse des Fillols à Aubagne. Ces locaux deviendront le siège de l'Établissement Public, en vue d'y accueillir ses agents.

Conformément à l'offre d'achat communiquée en date du 27 novembre 2025, le bien est vendu aménagements compris. En effet, le prix de vente fixé à 1 541 000 € HT et hors commission comprend les travaux d'aménagement incluant notamment le gros œuvre, l'isolation et les plafonds ou encore l'électricité.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

Certaines finitions restent à la charge de l'acquéreur et seront réalisés ultérieurement par celui-ci, pour un montant estimé à environ 200 000 € (information transmise par le Consultant).

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale : Bien situé à Aubagne.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau : À proximité

4.3. Références cadastrales :

Le bien sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Adresse	Parcelle	Superficie à acquérir
Aubagne	Impasse des Fillols	BM 581	2 228 m ²

4.4. Descriptif



Le bien à évaluer est un immeuble à usage de bureaux en r+1, développant une surface de plancher de 499,70 m².

Les locaux sont actuellement à l'état brut, hors d'eau et hors d'air, tels qu'ils apparaissent sur les photos ci-dessus.

Des travaux seront réalisés préalablement à l'acquisition, comprenant notamment le gros œuvre, les dispositifs de sécurité, la création des cloisonnements et des sanitaires, l'isolation, la pose des plafonds ainsi que l'installation et des réseaux.

Le bien comprend également 25 places de stationnement extérieures, situées autour du bâtiment, sans artificialisation des sols.

Surface communiquée : 499,70 m² de surface de plancher / Afin de déterminer la surface utile du bien (type de surface usuellement utilisée pour évaluer des biens à usage de bureau), un coefficient de 0,95 sera appliqué, soit une surface utile de 0,95 X 499,70 m²= environ 475 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété du bien : SCI PCTD 618 CHEMIN DE LA SALETTE 13011 MARSEILLE - M. DECRULLE ET M. CHIAPPINI

5.2. Conditions d'occupation : Libre

6 - URBANISME

Zonages

Cette zone est couverte par un PLU.

Zones d'activités dédiées à la mixité économique, y compris l'activité commerciale
Zone UEc1

(selon le PLUi du pays d'Aubagne et de l'Etoile).

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

La méthode par comparaison consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Étude de marché – Sources internes à la DGFIP et critères de recherche

Termes de comparaison de bureaux neufs

Ref. cadastrale	Commune	Adresse	Date mutation	Année construct.	Surf. utile totale	Prix total	Prix/m ² (surf. utile)	Observations
5/BK/71/420	AUBAGNE	365 CHE DU CAMP DE SARLIER	02/05/2024	2022	150	450 000	3 000	Bureaux
5/BK/25/409	AUBAGNE	1120 RTE DE GEMENOS	01/08/2024	2019	166	475 000	2 861	Bureaux
5/BK/25/407								
5/BK/25/430	AUBAGNE	1120 RTE DE GEMENOS	05/06/2025	2019	106	370 000	3 491	Bureaux
5/BK/25/305								5 Stationnements sous-sol
5/BK/25/306								
5/BK/25/471	AUBAGNE	1120 RTE DE GEMENOS	08/06/2021	2019	154	385 050	2 500	Local professionnel Emplacement stationnement
								Moyenne 2 963
								Médiane 2 931

Vente en VEFA récente d'un immeuble de bureaux avec stationnements

Ref. enregistrement	Ref. cadastrale	Commune	Adresse	Date mutation	Surf. utile totale	Prix total	Prix/m ² (surf. utile)	Observations
1314P03 2025P29456	5/BK/397...	AUBAGNE	360 CHE DU CAMP DE SARLIER	04/07/2025	1 929	6 178 721	3 202	Immeuble comprenant des bureaux élevés sur deux niveaux de parking en sous-sol

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Une première étude de marché a été menée sur les ventes de bureaux neufs sur la commune d'Aubagne.

Cette étude permet de dégager une valeur moyenne de 2 963 €/m² et une valeur médiane de 2 931 €/m².

Toutefois, les références identifiées concernent exclusivement des surfaces inférieures à celle du bien évalué et présentant un niveau de stationnement limité.

À défaut de termes strictement comparables, une recherche complémentaire a été réalisée sur des ventes en VEFA récentes d'immeubles de bureaux de grande surface avec stationnements. Un seul terme récent, datant de juillet 2025, a pu être identifié. Il concerne une acquisition en l'état futur d'achèvement de bureaux de grande surface comprenant des stationnements en sous-sol pour un prix de 3 202 € le m².

Dans ces conditions, il est proposé de retenir une valeur intermédiaire entre les deux analyses, soit une valeur de 3 000 €/m².

La valeur vénale est donc estimée à 3 000 €/m² X 475 m²/surface utile = 1 425 000 €.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRECIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 1 425 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition à 1 567 500 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de **12 (douze) mois**.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la*

mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis. Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis. Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis. Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel. Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour la directrice régionale des Finances publiques, et par délégation,



Isabelle THÉRON
Inspectrice divisionnaire
des Finances Publiques

OSE – 2025-13005-86209

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

**DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône**

**EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aigalades**

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 12

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

L'An deux mille vingt- cinq, le dix-neuf décembre, à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Véronique MIQUELLY, Carine PAILLARD Messieurs Pascal AGOSTINI, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMAN, Christian OLLIVIER, Olivier PAILLARD, et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. Didier REAULT à M. Laurent SIMON, M. Jean Marc MARTINEZ à M Marc DE CANEVA, M. André MOLINO à M Christian OLLIVIER, M Ollivier ARTUPHEL à M Pascal AGOSTINI

DÉLIBÉRATION N°5

OBJET : Décision Modificative n° 1 après le vote du Budget Primitif 2025

Monsieur Laurent SIMON, Président, rappelle,

Considérant qu'il convient de modifier certaines prévisions budgétaires pour tenir compte de plusieurs ajustements dans répartition des crédits inscrits sans apporter de nouvelles dépenses et recettes, La présente Décision Modificative permet de réaliser des ajustements sur les lignes budgétaires détaillées ci-après en annexe 1 et de les approvisionner par transfert de crédits suivant le détail indiqué.

Cette décision modificative n'induit pas de nouvelles inscriptions.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent SIMON, Président,

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°5

1

EPAGE HuCA
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z

VUS

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,
- la Délibération n° 4 du 24 mars 2025 relative à l'adoption du Budget Primitif 2025 de l'EPAGE HuCA.

CONSIDÉRANT

- les statuts de l'EPAGE HuCA entrés en vigueur le 15 septembre 2022,
- Les conventions de délégation de compétence établies entre l'EPAGE HuCA et la Métropole Aix-Marseille-Provence et leurs avenants,
- La convention de coopération et de co-maîtrise d'ouvrage entre l'EPAGE HuCA et la Métropole Aix-Marseille-Provence et leurs avenants,

DÉLIBERE,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVER la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2025

POUR EXTRAIT CONFORME,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Laurent SIMON
 Président de l'EPAGE
 Huveaune-Côtiers-Aygalades



Certifié exécutoire par le Président
 compte tenu de la réception
 en Préfecture le
 et de la Publication le

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°5

2

ANNEXE - DÉLIBÉRATION N° 1 : Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2025

Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
042	675	Charges Exceptionnelles	- 31 000 €
042	6811	Dotations Amortissements	+ 31 000 €
020	2031	Frais d'études	- 50 000 €
027	275	Dépôts et cautionnements versés	+ 50 000 €
		TOTAL	0

DM : somme des mouvements au sein des dépenses : 0
 somme des mouvements au sein des recettes : 0

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°5

3

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygalades

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 12

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

L'An deux mille vingt- cinq, le dix-neuf décembre, à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Véronique MIQUELLY, Carine PAILLARD Messieurs Pascal AGOSTINI, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMAN, Christian OLLIVIER, Olivier PAILLARD, et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. Didier REAULT à M. Laurent SIMON, M. Jean Marc MARTINEZ à M Marc DE CANAVA, M. André MOLINO à M Christian OLLIVIER, M Ollivier ARTUPHEL à M Pascal AGOSTINI

DÉLIBÉRATION N°6

OBJET : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement N+1

Monsieur Laurent SIMON, Président, rappelle

Les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°6

1

EPAGE HuCA
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CONSIDÉRANT

Qu'il convient d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2026,

Le Président précise que le montant budgétisé en dépenses d'investissement au Budget Primitif 2025 est de 9 135 194 € (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser).

En conséquence, l'ouverture du quart des crédits peut se faire à hauteur de **2 283 798,53 €**.

COMPTES	CRÉDITS OUVERTS 2025	CRÉDITS À OUVRIR 2026
DI 20	1 908 320 €	477 080 €
DI 21	20 500 €	5 125 €
DI 23	680 000 €	170 000 €
DI 458120	1 070 000 €	267 500 €
DI 458121	1 375 000 €	343 750 €
DI 458111	4 040 250 €	1 010 062.5 €
DI 458112	41 124,12 €	10 281,03 €
	9 135 194,12 €	2 283 798,53 €

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent SIMON, Président,

DÉLIBERE,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°6

2

POUR EXTRAIT CONFORME,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune-Côtières-Aygalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 19/12/2025 – Délibération n°6

3